# MADAGASCAR REVUE DU PRESSE MARS 2012

# **SOMMAIRE**

LA CRISE POLITIQUE	1
▶ Mise en œuvre de la feuille de route : CENI-T, projet de loi d'amnistie	1
Controverses, initiatives et prises de position, tentative de médiation nationale	
Médiation internationale : OIF, SADC  Divers	٥٥
P Divers	11
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	13
Procès à connotation politique : les affaires BANI et FIGN	
Les conflits opposant la police, la justice et le syndicat des magistrats	18
Santé, enfance, exclusion scolaire	20
▶ Gouvernance, insécurité	21
ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT	23
Conflits sociaux et revendications : Banque centrale, université, enseignants, armée, forestiers	23
Ressources minières	27
Exploitation illicite et trafics de bois précieux	28
Monde des affaires	29
Coopération, bailleurs de fonds	30
Coopération, bailleurs de fonds  Divers	31

## LA CRISE POLITIQUE

▶ Mise en œuvre de la feuille de route : CENI-T, projet de loi d'amnistie

## **CENI-T, Cour électorale spéciale (CES)**

01/03 - 21 des 24 membres ont été désignés lors du conseil de ministres. Ils relèvent de 3 « collèges » : entités de la société civile, administration publique et partis ou groupements politiques signataires de la feuille de route. Seule la mouvance Zafy n'a pas encore désigné son représentant. Tous les corps qui composent la CENI-T avaient élu au préalable leur représentant. La candidature de Ralitera Andrianandraina pour représenter le ministère de la Décentralisation a été l'objet de vives contestations au sein de son ministère mais aussi de la part de certains dirigeants de la Transition. Il a été remplacé par une autre personnalité. [L'intéressé, ancien directeur de la sécurité de la HCC, avait été inculpé dans la tuerie du 7 février 2009 et incarcéré]. 11 des 16 personnalités de la première CENI mise en place il y a près de deux ans ne siégeront plus dans la CENI « new look ».

**05/03 - La CENI-T se met lentement en place**. La validation de ses membres par le conseil des ministres s'est faite fin février. La prochaine étape consistera à désigner le bureau provisoire. Une étape qui devait permettre de faire un pas de plus vers l'élection du président à travers un appel à manifestation public.

10/03 - L'AOSC dirigée par Lalao Randriamampionona conteste les modalités de désignation des membres de la société civile nommés à la CENI-T¹. L'annonce intervient quelques jours avant la prestation de serment des nouveaux membres de la Commission. L'Alliance déplore « le manque de transparence dans la nomination de ses membres, l'ingérence et la pression » qui ont affecté le processus de vote. Elle exige l'organisation de nouvelles élections au sein à la société civile et se dit déterminée à saisir le Conseil d'État. Lalao Randriamampionona déplore une nouvelle fois que les revendications et propositions formulées par l'AOSC bien avant l'élaboration des textes sur la CENI-T n'aient pas été prises en compte. D'autres entités de la société civile ont cependant entériné

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. Blog Justmad - http://storage.canalblog.com/58/70/448497/73648384.pdf

les textes qui régissent la nouvelle Commission, à l'image du KMF/CNOE. L'UNMDH condamne « la position tendancieuse de l'AOSC ». Les divisions persistent au sein de la société civile. La lutte pour la présidence de la CE-NIT-T voit également s'affronter deux grands groupements : celui des magistrats appuyés par les juristes et celui des administrateurs civils. Si les premiers essayent de peser de tout leur poids avec leur stature « d'hommes intègres », les seconds avancent qu'ils sont « les plus habilités dans l'organisation d'élections propres et crédibles ».

12/03 - Prestation de serment des membres de la CENI-T. Après avoir prêté serment, les commissaires électoraux tiendront leur première réunion qui sera l'occasion d'adopter le règlement intérieur, de constituer le bureau permanent et de déclarer l'ouverture de l'appel à candidatures pour le poste de président. La mouvance Zafy, signataire de la feuille de route, reste la grande absente des effectifs de la nouvelle CENI.

Commentaire de L'Express: « Prêter serment est une chose, le respecter en est une autre. Quand on sait que des présidents de la République l'ont fait sur la bible pour se fourvoyer dès la fin de la cérémonie d'investiture, que tous les accords signés, y compris la feuille de route, n'ont pas été respectés, que magistrats et juges jurent de n'appliquer que le droit et la justice avant de prendre fonction, on a le droit d'avoir des doutes quant à la valeur de cette prestation (...) On n'en veut pour preuve que l'exercice de l'ancien bureau qui est resté motus et bouche cousue face aux diverses anomalies flagrantes durant le référendum et qui n'a pu jouer à fond son rôle, subissant le poids de l'exécutif, son principal financier. Ce qui d'ailleurs ne lui a pas permis d'avoir son indépendance. (...) L'autre moment très attendu au sein de la CENI-T sera l'élection de son président. Il faut dire que les critères sont pour le moins rigoureux. Comme celui de devoir justifier 15 ans d'expérience dans l'organisation d'une élection. Très peu de candidats peuvent remplir cette condition à moins d'avoir été dans toutes les fraudes électorales depuis la lère République. (...) À l'allure où vont les choses, il est probable qu'on tienne les élections en période de pluie. Cela nécessite bien évidemment une sacrée expérience. Celle de pouvoir ramener les procès verbaux en temps réel depuis un endroit où les bulletins de vote ne sont pas parvenus. Prêter serment c'est s'y engager ».

- **22/03 Présidence de la CENI-T : 17 prétendants ont finalement remis leurs dossiers de candidature.** On trouve parmi eux 5 magistrats, 3 administrateurs civils, 4 enseignants, 2 ingénieurs, un avocat, un médecin ainsi qu'un officier général. Le dernier mot reviendra aux 21 commissaires électoraux. Les candidats retenus auront à se présenter devant l'entité. La désignation du président doit se faire « *par consensus* », à défaut à bulletin secret.
- 24/03 La magistrate Béatrice Jeanine Atallah élue présidente de la CENI-T. Elle a obtenu 14 voix des commissaires électoraux contre 7 en faveur de son collègue magistrat, Philippe Andrianjanahary. Le résultat n'a pas pu être acquis par consensus, il a été obtenu au second tour de scrutin. Béatrice Jeanine Atallah a été membre du Conseil national électoral (CNE) de 2002 à 2009, avec la responsabilité de la gestion de programmes avec l'UE. Pendant cette période elle a effectué différentes missions d'observation d'élections dans divers pays africains. Elle est magistrate à la Cour d'appel d'Antananarivo tout en portant le titre de chargée de mission auprès du ministère des Finances et du Budget. Elle est titulaire du certificat de fin de cycle en études diplomatiques supérieures, délivré par le CEDS. C'était avec Gisèle Ranampy l'une des deux seules candidates femmes, et elle avait reçu l'appui affirmé d'associations plaidant pour davantage de parité au sein de la Transition.
- 26/03 Béatrice Atallah, présidente de la CENI-T, lance un appel aux Nations-Unies. Elle se dit convaincue de pouvoir compter sur de nombreux soutiens internationaux pour mener à bien sa mission. « Selon les textes, la CENI-T a 60 jours pour fixer les dates des élections et leur nature, de concert avec les experts des Nations-Unies. Je pense qu'on pourra le faire si tout se passe bien », estime-t-elle. La révision de la liste électorale fait partie des défis qu'elle devra relever, elle devrait être arrêtée le 15 avril. Sur cette question, la présidente souligne que «les acquis précédemment enregistrés, notamment avec les listes électorales nationales informatisées de Madagascar (Lenim) seront examinées avant de se prononcer sur la question». Le code électoral prévoit que «la liste arrêtée définitivement le 15 avril de l'année reste la seule liste valide pour toutes les opérations électorales de l'année en cours et elle reste valide jusqu'au 15 avril de l'année suivante».
- **30/03 Béatrice Atallah :** « *Je n'accepte pas les pressions* ». La présidente de la CENI-T a prêté serment et a exprimé son fort engagement pour la tenue des élections crédibles en se fixant comme leitmotiv la neutralité. « *Aucune pression ne m'a été faite jusque-là. D'ailleurs, je ne suis pas du genre à accepter les pressions, surtout en ce qui concerne mon métier* », a-t-elle déclaré. Le bureau permanent de la structure a été élu à l'issue de la prestation de serment de la présidente.
- 27/03 La mise en place de la Cour électorale spéciale (CES) se précise, malgré la persistance du débat portant sur la conformité à la Constitution de la feuille de route prévoyant l'instauration de cette juridiction. La CES sera composée de 7 magistrats, 3 administrateurs civils et un enseignant chercheur de droit. La loi n'est pas encore publiée mais elle serait déjà signée par le président de la Transition. Le mode de désignation des membres n'a pas encore été précisé.

## Projet de loi d'amnistie

**02/03 - Travaux de reformulation laborieux.** Le comité d'experts mis en place par le gouvernement en vue de reformuler le projet de loi portant amnistie sera composé des juristes proposés par la primature et les entités signataires de la feuille de route. Du côté des groupements politiques signataires, les discussions se révèlent âpres. Pour le parti TGV, l'accent doit être mis sur le fait que les crimes de sang ne peuvent être amnistiés, une référence à peine voilée à l'ancien président en exil. Tandis que les partisans de Marc Ravalomanana continuent de soutenir que celui-ci n'a nul besoin d'amnistie, en ce sens qu'il n'a commis aucune infraction de ce genre et que les verdicts prononcés à son encontre concernant notamment les événements du 7 février 2009 ne sont pas valides.

**22/03 - Accélération du processus d'élaboration du projet en vue de son dépôt au Parlement**: sous la pression de l'ultimatum de la SADC, Andry Rajoelina préconise la tenue d'un conseil de gouvernement extraordinaire le 26 mars, suivi d'un conseil des ministres, le lendemain, pour l'adoption du texte. Une 4<sup>ème</sup> session extraordinaire du Parlement devra ensuite être convoquée. Selon Jean de Dieu Maharante, vice-président du CST, les problématiques majeures relevées par le mémorandum remis par la SADC sont identiques à celles contenues dans la mouture du texte élaboré par le gouvernement. « Ce document spécifie la qualification des violations graves des droits de l'homme autour du meurtre, de l'assassinat ou encore de la séquestration avec violence », cite le magistrat, spécialiste de droit pénal international et de protection des droits de l'homme, formé à l'université parisienne de la Sorbonne. Honoré Rakotomanana, ancien président de la HCC, membre de la délégation des juristes malgaches, affirme pourtant n'avoir pas encore eu copie du mémorandum, même dans sa version originale en anglais.

24/03 - L'impossible réconciliation entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana. La réconciliation ainsi que l'amnistie semblent s'éloigner. Invité d'une émission hebdomadaire de *TV Plus*, le président de la Transition a tenu des propos très fermes vis-à-vis du président en exil. Il l'accuse d'avoir manipulé les militaires libérés en février en application des mesures d'apaisement de la feuille de route pour que ceux-ci procèdent à son élimination physique. Ces militaires ont avoué être entrés en relation « avec quelqu'un qui se trouve en Afrique du Sud », a-t-il soutenu, ajoutant que les investigations avaient confirmé l'existence de contacts téléphoniques. Ce n'est pas la première fois qu'Andry Rajoelina charge l'ancien président sur la question de l'amnistie et de la réconciliation. « Ceux qui ont commis un crime, même s'ils sont encore vivants, sont déjà morts (...) Ils ne sont plus des dirigeants, ni des hommes politiques mais des assassins », avait-il déjà souligné lors de la commémoration des événements du 7 février 2009. « Va-t-on accepter l'impunité ? Va-t-on accepter le retour des anciens dirigeants qui avaient assassiné des gens au nom de la réconciliation et du Fihavanana ? », s'est-il interrogé, tout en réitérant sa position. « Je suis contre », a-t-il martelé. Cette fin de non-recevoir intervient à la veille du conseil du gouvernement et du conseil des ministres qui doivent adopter le projet de loi d'amnistie.

27/03 - Course contre la montre engagée pour l'adoption de l'amnistie. Le conseil du gouvernement n'a pas pu aborder le fond du sujet, contrairement à l'annonce qui avait été faite : le mémorandum en version française n'a été remis par le bureau de liaison de la SADC qu'en fin de journée. Les débats sont donc reportés d'une journée. Un conseil des ministres devrait se tenir dans la foulée. Le premier ministre Omer Beriziky prépare déjà l'opinion au non-respect de la nouvelle échéance fixée par la SADC. « Le Parlement n'est pas en session et il faudra encore convoquer une session extraordinaire et faire venir ses membres dans la capitale », avance-t-il. On ne sait si le texte devra encore être traduit en malgache avant d'être présenté devant le Parlement. Le mémorandum qui circule risque, a priori, de ne pas être favorable à l'ancien président, condamné pour meurtre et complicité de meurtre dans l'affaire du 7 février. Il confirme que l'assassinat et le meurtre constituent une violation flagrante des droits de l'homme, exclus du champ d'application de l'amnistie selon la feuille de route.

28/03 - Marc Ravalomanana banni de l'amnistie. ne devrait pas faire partie des bénéficiaires de l'« amnistie large » et « de plein droit » entre le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et le 31 décembre 2009 dont le projet de loi a été adopté par l'exécutif². À moins que le Parlement n'en décide autrement. Le projet de texte adopté par le conseil du gouvernement puis par le conseil des ministres confirme la tendance des moutures proposées par le ministère de la Justice. Le texte prive de mesures d'apaisement les auteurs d'infractions comme le meurtre et l'assassinat. Marc Ravalomanana en fait partie, pour l'affaire du 7 février 2009. Le camp d'Andry Rajoelina sort ainsi vainqueur de cette manche du bras de fer l'opposant à la mouvance Ravalomanana. Forts de l'avis de l'équipe juridique mandatée par la SADC sur le rejet de ceux qui ont commis des infractions liées à des violations graves des droits de l'homme, les partisans de la Transition ont poussé à entériner le texte au niveau du gouvernement. Les débats auraient été houleux durant ces deux réunions « mais les ministres issus de la mouvance Ravalomanana ont été acculés. Ils se sont contentés de proposer des amendements sur la formulation des dispositions du texte », indique une source. Pour le porte-parole du gouvernement, Harry Laurent Rahajason, « c'est un pas en avant de franchi. Du point de vue de l'intérêt général, nous tendons vers un retour à la sérénité et à la paix sociale », évitant de se focaliser sur le cas de Marc Ravalomanana. Il met le Parlement, qui aura à se saisir du texte à partir du 3 avril, devant ses responsabilités. La mouvance Ravalomanana ne s'avoue pas vaincue : Hanitra Razafimanantsoa met

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. Blog Justmad - <a href="http://storage.canalblog.com/45/71/448497/74201945.pdf">http://storage.canalblog.com/45/71/448497/74201945.pdf</a>

en avant l'article 16 de la feuille de route sur l'arrêt des poursuites judiciaires à connotation politique. « Il ne faut pas confondre toutes les dispositions de la feuille de route », rappelle-t-elle. La session extraordinaire du Parlement aura en outre à examiner le projet de loi portant code d'éthique et de bonne conduite politique pendant la transition. Il comporte des dispositions applicables aux diverses catégories de personnes et à certains secteurs d'activité dont les médias. La Gazette publie une liste de 10 personnalités politiques susceptibles de bénéficier de l'amnistie<sup>3</sup>.

30/03 - Marc Ravalomanana contre-attaque : « J'ai toujours dit que je n'ai pas besoin d'une amnistie (...) Seuls ceux qui ont pris le pouvoir d'une manière inique, en ont besoin. La justice qui m'a jugée était incompétente », déclare-t-il. L'ancien chef de l'Etat a tenu malgré tout à féliciter le pouvoir d'avoir opté pour un projet de loi accordant une amnistie générale (famelan-keloka faobe), qui permettra de faire cesser les souffrances de ceux qui se trouvent en prison. Les débats qui vont s'engager au Parlement pour l'adoption de la loi d'amnistie risquent cependant d'être âpres. Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès et chef de délégation de la mouvance Ravalomanana en donne un avant-goût : « Nous nous demandons qui ont besoin de l'amnistie ? Qui avaient donné l'ordre de faire tuer les gens le 7 février en les envoyant devant le palais présidentiel ? Qui étaient les responsables du Lundi noir ?». La mouvance Ravalomanana entend également remettre sur la table ce que l'on entend par « violation grave des droits de l'homme », selon le projet de loi. « Nous avons discuté avec des juristes qui ont des expériences internationales. Selon la jurisprudence, le terme « grave » dans le principe de violation des droits de l'homme suppose que l'acte de violation a un caractère répétitif », a souligné Mamy Rakotoarivelo. Les partisans d'Andry Rajoelina se targuent au contraire de disposer « d'un texte sur l'amnistie qui respecte les normes internationales, ce qui n'a jamais été le cas », a soutenu Lanto Rakotomavo du parti TGV. Une aile des partisans de l'ex-président, le GTT International basé à Genève, se déclare préoccupée, notamment par le fait que « le mémorandum élaboré par la SADC laisse transparaître un caractère sélectif et partial des décisions prises à l'endroit du président Ravalomanana » lorsque celui-ci « laisse le sort des citoyens malgaches au système juridique du pays, en ce qui concerne les crimes allégués ». Ainsi, le GTT « demande à la mouvance, qui a rejoint ce gouvernement de Transition, de s'opposer publiquement à une telle décision car la SADC, de nouveau, laisse aux autorités putschistes le sort de notre président ».

## ▶ Controverses, initiatives et prises de position, tentative de médiation nationale

**01/03 - L'opposition cherche sa voie : les participants au «** *Diniky ny samy Malagasy* » jugent que la feuille de route a échoué. Cette rencontre de 2 jours, placée sous la houlette de la mouvance Zafy, a permis aux leaders de l'opposition de critiquer ouvertement la feuille de route, sans toutefois proposer de véritable alternative. Elle n'a pas connu l'affluence escomptée. « *Ce régime de transition devrait être remplacé, rien ne va plus comme il faut* », a déclaré Zafy Albert. Un discours qui renvoie à ses précédentes déclarations en faveur d'une table ronde des principaux acteurs politiques. L'ancien président pointe du doigt 6 ministères pour mauvaise gouvernance (ministère des Mines, des Transports, de la Justice, des Finances, de la Pêche, des Hydrocarbures et de l'Education nationale). La mouvance Ravalomanana a lancé un appel à l'opposition pour qu'elle porte plainte auprès de la communauté internationale et de la Troïka pour violation de la feuille de route, non-respect des engagements et mauvaise gouvernance de la transition. Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation de la mouvance Ravalomanana et président du Congrès, a été hué par une partie de l'assistance. Le parti TGV pro-Rajoelina a suivi à distance ce rassemblement, notant que cette initiative « *renie la signature de la feuille de route du 17 septembre 2011* ». La communauté internationale était représentée par l'ambassadeur d'Algérie, doyen du corps diplomatique, qui fait le constat que l'exécution de la feuille de route « *n'a pas atteint le niveau souhaité* ».

02/03 - La seconde journée du « Diniky ny samy Malagasy » a déçu les participants : aucune action d'envergure n'a été prévue par les responsables afin de matérialiser la résolution adoptée qui se voulait sans concession : «La feuille de route est désormais caduque, nulle et non avenue. L'actuel gouvernement est considéré comme dissout. De ce fait, nous exhortons les Raiamandreny, la société civile ainsi que les Ampanjaka à coordonner la mise en place d'un véritable gouvernement d'union nationale, consensuel et inclusif. Nous exhortons, par la même occasion, les forces armées, qui constituent le dernier rempart de la nation, à assumer ses responsabilités étant donné la vacance du pouvoir». À l'entrée en vigueur de cette nouvelle feuille de route devrait suivre le retour au pays de tous les exilés politiques. Il reviendrait par la suite aux 4 responsables politiques d'enclencher le processus de réconciliation nationale. La nouvelle période de transition ne devrait pas excéder 12 mois et ne se chargerait que des affaires courantes et de l'organisation des élections. Selon L'Express, les participants, désireux de ne pas s'en tenir à ces déclarations de principe, ont manifesté leur déception en tenant des réunions improvisées en dehors de la salle de conférence, se demandant comment ils pourraient parvenir à leurs fins, à savoir « la destitution d'Andry Rajoelina en tant que président de la Transition, l'arrêt immédiat de la mise en œuvre de la feuille de route ainsi que l'élaboration d'une nouvelle Transition par des représentants issus des régions ».

<sup>3</sup> Cf. Blog Justmad - http://storage.canalblog.com/78/77/448497/74208788.pdf

03/03 - Le parti TGV tire les conclusions du « *Diniky ny samy Malagasy* » en réclamant l'exclusion de la mouvance Zafy du processus de sortie de crise. Si cette requête est prise en compte, elle nécessitera un remaniement ministériel, évoqué auparavant par certains acteurs politiques comme une nécessité face à la tournure politique des évènements et qui pourrait se justifier par les nombreux « *cafouillages* » qui décrédibilisent l'équipe gouvernementale. La mouvance présidentielle se dit excédée par le comportement des ministres issus des autres mouvances. «*Ils rejettent la feuille de route mais ils ne font que placer leurs pions. Ils ont remplacé les directeurs régionaux de l'éducation par des chauffeurs ou des tenanciers de bar, ils ont nommé des PDS sans en avoir l'autorité, cela suffit » avertit un membre du Congrès d'obédience présidentielle. « <i>Il est clair que le premier ministre ne maîtrise pas son et ses sujets et qu'il faut absolument juguler cette crise institutionnelle au sommet de l'État »*, juge-t-il.

01/03 - La branche du FFKM en charge des affaires nationales, le SEFIP (sehatra fanaraha-maso ny fiainam-pirenena), accorde 4 jours aux acteurs politiques pour déposer leurs propositions ou sollicitations. Ces consultations devraient permettre aux partis et à la société civile de faire part de leurs attentes vis-à-vis de la confédération des Eglises chrétiennes, explique le pasteur Gilbert Randrianirina, secrétaire général du FFKM. Les chefs d'Eglise avaient déjà rencontré le premier ministre Omer Beriziky et les présidents des deux chambres, Mamy Rakotoarivelo et Dolin Rasolosoa, et il avait alors été décidé d'élargir le champ des consultations à d'autres acteurs concernés par le processus de sortie de crise.

**05/03 - Pressions tous azimuts sur le FFKM**. La classe politique, divisée sur l'éventuel rôle qu'il peut jouer dans le processus de sortie de crise, tente d'influencer sa décision. « *Beaucoup de Malgaches suggèrent l'idée d'organiser des débats. Laissons le FFKM les diriger si tout le monde en est convaincu* », avance l'ancien premier ministre Tantely Andrianarivo, proche de Didier Ratsiraka. « *Il faut une réconciliation nationale entre les dirigeants, le peuple et l'histoire* », poursuit-il, souhaitant que ces débats aient lieu avant fin avril. Le dernier premier ministre de Didier Ratsiraka explique la nécessité impérieuse de procéder à l'identification des ruptures de principes et valeurs qui régissent la vie nationale et qui ont occasionné toutes les crises, et ce avant toute opération de réconciliation nationale et fixation d'un calendrier électoral. Pour leur part, les partisans d'Andry Rajoelina, tentent de faire barrage à ce retour du FFKM sur le devant de la scène politique. Jean-Eugène Voninahitsy, président des « *Autres sensibilités* » exige que l'entité chrétienne se cantonne au rôle que la feuille de route lui assigne : le suivi et le contrôle de la mise en œuvre du document censé régir le processus de sortie de crise. Le parti TGV prévient qu'il refusera de participer à toute initiative du FFKM. « *Organiser une conférence nationale signifierait un retour à la case départ, la prolongation de la transition et la souffrance de la population* », soutient l'un de ses représentants.

**07/03 - Le SEFIP a engagé ses consultations**. Plus d'une centaine entités ont demandé à rencontrer la branche du FFKM, une vingtaine ont déjà été reçues, parmi lesquelles nombre d'organisations totalement inconnues jusqu'alors, qui ont saisi l'occasion offerte pour tenter de « jouer dans la cour des grands ». De simples citoyens ont même tenu à venir exprimer le désarroi et les souffrances de la population face à la persistance de la crise politique. Les groupements politiques n'ont pas boudé l'initiative ; figurent parmi eux l'AREMA, le TGV, le parti Vert, le Leader Fanilo, les mouvances Ratsiraka, Zafy et Ravalomanana. Le président du SEFIP a confirmé que la plupart des groupements reçus mettent en avant la nécessité du retour du FFKM dans le processus, ajoutant que « les Forces armées sont sollicitées pour prendre part au processus, même si actuellement, aucune d'entre elles ne s'est enregistrée ». Certains se demandent cependant si l'initiative n'est pas en concurrence directe avec la feuille de route. Le FFKM n' a pas précisé, du moins pour l' instant, sur quelle base il compte fonder son retour dans le processus de sortie de crise.

16/03 - Le FFKM n'a pas encore décidé du rôle qu'il compte jouer dans la sortie de crise, il se donne un délai de réflexion. En attendant, il exhorte les fidèles à prier et à s'organiser pour ce faire, dans tout le pays. Le point d'orgue sera un culte le 29 mars à la cathédrale FJKM de la capitale.

Commentaire de L'Express: « Que pouvait-on attendre du FFKM? Le Conseil a lui-même répondu le plus logiquement du monde à la question. Des prières, toujours des prières, rien que des prières. Après avoir écouté, à défaut d'avoir entendu près d'une centaine d'entités réunissant des farfelus et des sérieux, le FFKM en est arrivé à cette banalité alors qu'il avait fait languir l'opinion qui s'attendait à une déclaration orbi et urbi. Une belle illusion étant donné que le FFKM a peut-être définitivement perdu son aura depuis 2009. 3 ans après, on retrouve les mêmes membres avec certainement les mêmes griefs, conséquences des partis pris par les uns et les autres. Pour être crédible, il faut d'abord que le FFKM parle d'une seule et même voix. Ce qui est loin d'être le cas. Quand 3 membres boudent toutes les cérémonies officielles organisées par la Transition, c'est clair qu'ils ne se sentent pas en odeur de sainteté vis-à-vis de l'État. Ce n'est donc pas un échec prévisible de la SADC qui aurait pu remettre en selle le FFKM qui, comme les politiques, est aussi divisé en mouvances et dont les positions sont aussi incompatibles que celles de leurs homologues de la feuille de route, le nouveau testament. Le FFKM n'a pas voulu prendre le risque d'un nouvel échec, synonyme d'une mort certaine sans possibilité de résurrection et d'un profond discrédit de l'Église qui ne peut, d'ailleurs, faire grand chose devant l'immoralité grandissante de la vie quotidienne et surtout des acteurs politiques ».

- **20/03 Le FFKM va prendre une décision.** L'appel lancé par Marius Fransman à la société civile et aux Eglises leur demandant de venir en appui à la mise en œuvre de la feuille de route ne restera pas lettre morte. Après avoir procédé à ses nombreuses auditions, le SEFIP s'apprête à faire des propositions au FFKM qui devra prendre une position collégiale.
- **08/03 Mouvance Ratsiraka : la conférence au sommet reste d'actualité**, a souligné l'une de ses responsables au sortir des consultations avec le SEFIP. « La mouvance Ratsiraka constate que l'application de la feuille de route est actuellement bloquée et nous en voulons pour preuve ces multiples échéances qui n'ont pas été respectées jusqu'ici. Nous et en particulier le président Ratsiraka, continuons de penser que seule une conférence au sommet pourra sortir le pays de cette impasse », a-t-elle déclaré. D'après l'intervenante, si cette situation perdure le pays ira au-devant d'une catastrophe.
- 01/03 Des jeunes regroupés sous la bannière « *Madagasikara ho an'ny Malagasy* », ont organisé une manifestation en signe de deuil dans les locaux d'une église de la capitale. Vêtus de noir, ils se sont recueillis dans le silence pour interpeler le pouvoir, la population et la communauté internationale. L'association « *Madagascar ho an'ny Malagasy* », qui a baptisé sa manifestation « *Pleure mon pays bien aimé* », affirme n'avoir aucun lien avec les protagonistes de la crise et se déclare apolitique. L'association demandera un accès aux antennes nationales afin d'informer les Malgaches sur, dit-elle, les véritables causes de cette crise qui a fait perdre les valeurs traditionnelles de la société et ruiné l'économie nationale. Un mémorandum a été déposé auprès de la représentation de la SADC et le sera auprès des chefs d'Eglises et des raiamandreny. Les organisateurs ont insisté sur la nécessité de mettre fin à toute forme de répression à l'encontre de la liberté d'expression. Les organisateurs annoncent que ce mouvement pacifique aura des prolongements.
- **05/03 Tantely Andrianarivo juge sévèrement le style du régime transitoire**, qu'il qualifie de fêtard et exhibitionniste. Il suggère l'abandon de ce style de gouvernance « *État spectacle* », pointant du doigt tout particulièrement les festivités de célébration du 1er anniversaire de la IVème République, le 11 décembre dernier, alors même que le scrutin référendaire est entaché de nombreuses critiques, ainsi que la cérémonie de commémoration du massacre du 7 février 2009.
- Le Mouvement des ecclésiastiques « Hetsiky ny mpitondra fivavahana » (HMF) se manifeste. Il souhaite que d'autres associations, entités, plateformes et mouvements se joignent à lui pour la « restauration de la justice et de l'équité dans le pays ». L'appel a été lancé lors d'un culte qui s'est tenu dans la capitale. Le mouvement renouvelle sa demande de réouverture la radio protestante Fahazavana. Le rendez-vous a vu la présence d'hommes politiques, parmi lesquels le Pr Raymond Ranjeva et la ministre lhanta Randriamandrato. « En organisant ce culte, nous voulons interpeller l'opinion en faisant comprendre que rien ne va plus et qu'il est temps d'agir pour le grand pardon et la réconciliation. », a expliqué le pasteur Roger Randriamisata du HMF, qui dénonce les « menaces et d'intimidations » dont certains d'entre eux feraient à nouveau l'objet.
- **26/03 Le HFM hausse le ton**: il somme le pouvoir de laisser les magistrats exercer leurs fonctions en toute indépendance et le peuple s'exprimer librement. Il demande que les militaires assument pleinement et prioritairement leur mission de protection de la population et que les stations audiovisuelles publiques s'ouvrent au pluralisme. La réouverture de *Radio Fahazavana* fait également partie des revendications. Le rassemblement, organisé par le HMF dans l'enceinte d'un temple FJKM a vu la participation de représentants des mouvances Ravalomanana et Zafy. Les leaders du mouvement demandent « *la démission des dirigeants actuels des institutions de la Transition, ceux-ci n'étant toujours pas prêts à instaurer un climat de justice et d'équité dans le pays »*.
- 08/03 Le général Rabarisoa, président du Conseil militaire pour la défense nationale (CMDN) : « L'armée est prête à prendre le pouvoir ». Le Courrier relate qu'en marge de sa rencontre avec la délégation de l'OIF, le général a accepté de livrer à la presse son point de vue sur le processus de sortie de crise. Il aurait notamment déclaré que si la mise en œuvre de la feuille de route venait à se retrouver dans une impasse, les militaires seraient prêts à prendre le pouvoir : « Bon nombre de personnalités ou d'entités politiques souhaitent que le pouvoir soit remis à l'armée. Les militaires sont prêts, à une condition bien précise : que ce soit le fruit d'une décision consensuelle, c'est-à-dire, prise par les signataires de la feuille de route, après que ces derniers aient constaté le blocage et concèdent par la même occasion que l'armée, en tant que dernier rempart du pays, doit prendre ses responsabilités car c'est la seule issue à la crise ». Le général Rabarisoa reconnaît que l'application de la feuille de route est difficile, raison pour laquelle les échéances ne sont pas souvent respectées à cause des divergences d'opinions principalement dues à la cohabitation dictée par la notion de consensualité. Autre source de difficulté évoquée : « Madagascar est un pays francophone, alors que la feuille de route a été établie avec la SADC, dans un esprit anglophone. Il y a une incompatibilité conséquente » a-t-il déploré, souhaitant de ce fait que l'OIF s'implique davantage pour aider à lever les obstacles.

09/03 - Les responsables de la sécurité montent au créneau la veille du moment annoncé par des tracts pour la tenue d'une « journée morte » à Antananarivo. Elles réagiront face à toute tentative suspecte de trouble. Le général Richard Ravalomanana, commandant de la circonscription de gendarmerie, demande aux uns et aux autres de vaquer à leurs occupations. « Ce ne sont pas 5 ou 10 personnes qui vont semer les troubles ici. Mais cela n'enlève pas la prise de responsabilité de tous pour arrêter les provocateurs de tels méfaits », annonce l'officier général. Le contrôleur général Arsène Rakotondrazaka, ministre de la Sécurité intérieure, affirme que « les personnes derrière ces tracts sont déjà identifiées. Il y aura des arrestations si jamais il y a destructions de biens d'autrui », certifie-t-il. Les tracts annoncent un « vendredi mort » puis une « journée de jets de pierres » dans la capitale, pour désavouer les hommes politiques dont Andry Rajoelina. Ils lancent un appel à l'armée pour que cette dernière « prenne ses responsabilités ». Les policiers annoncent que les lance-pierres et les frondes vendus par des marchands ambulants seront saisis. A rappeler que le 6 février dernier une rumeur similaire avait causé le limogeage d'un membre du cabinet du ministère de la Communication. Des troubles qui n'ont toutefois jamais eu lieu malgré la tension politique. Coïncidence ou non, l'association « Avotra ho an'ny firenena » s'est exprimé pour la tenue d'une « journée sans voiture » pour contester, entre autres, les récentes hausses de prix et l'aggravation de la pauvreté. Elle insiste sur le caractère pacifique de son initiative.

Commentaire de L'Express<sup>4</sup>: « Les tracts sont de retour. Et de quelle façon ! Il suffit qu'on les éparpille à travers la ville pour que tout le monde tremble de peur, sue de frayeur, aie froid dans le dos. Faute de pouvoir s'exprimer librement en public, tous ceux qui ont à dire sur la situation actuelle se trouvent contraints de recourir à cet artifice peu élogieux pour se faire entendre. Avec la conjoncture difficile actuelle et la fébrilité d'une opinion dont la lucidité est diluée par trois années de crise et de sous-alimentation, la sauce prend facilement. (...) Le pouvoir se complaît à montrer son autorité dans la répression qui trahit en fait sa faiblesse. (...) À défaut de pouvoir se manifester, la contestation prend cette forme de terrorisme invisible contre lequel il est difficile de lutter et qui se mêle au banditisme violent et impitoyable, conséquence d'une inégalité sociale de plus en plus criante ». Sobika constate que « quelques milliers de tracts ont suffit pour alerter plus d'un million de personnes. Un climat de crainte flotte sur la ville. (...) Les rumeurs les plus folles circulent à propos de tout et de rien ».

Ces rumeurs ne se sont pas confirmées. La capitale n'a connu aucune perturbation.

10/03 - Attentat contre l'épiscopat. Des agitateurs roulant en 4x4 ont lancé une bombe artisanale dans l'enceinte. Lucien Frédéric Rakotozafy, secrétaire administratif adjoint indique qu'une enquête a été ouverte. Aucun blessé n'est à déplorer. Certains analystes font le rapprochement entre cet attentat et les travaux du SEFIP, auxquels participe l'Eglise catholique et qui pourraient marquer le retour du FFKM sur la scène politique. Un « come back » que certains politiciens voient d'un mauvais œil, d'autant que les Eglises commencent à faire un appel du pied à l'armée afin qu'elle prenne ses responsabilités. Par ailleurs, une médiation du FFKM incluant le pasteur Lala Rasendrahasina de la FJKM est contestée par certains en raison de la proximité de celui-ci avec Marc Ravalomanana. L'épiscopat d'Antanimena a eu le tort, en mars 2009, d'avoir été le théâtre du transfert du pouvoir remis par Marc Ravalomanana à un directoire militaire qui l'a ensuite donné à Andry Rajoelina dans des circonstances rocambolesques. Cette attaque est intervenue le jour même où des rumeurs annonçaient des troubles dans la capitale, rumeurs qui ne se sont pas concrétisées.

Les appels à l'armée se multiplient. L'impasse politique pousse l'opinion à rechercher une issue du coté des forces armées<sup>5</sup>. Des hommes politiques de tous bords envisagent désormais ouvertement cette hypothèse. La société civile n'est pas en reste. Mais pour certains, il s'agit de solliciter la Grande Muette pour veiller à la mise en œuvre de la feuille de route, alors que pour d'autres il s'agit d'explorer d'autres voies de sortie de crise. Le SE-FIP a appelé les forces armées à s'associer aux consultations qu'elle organise, déplorant qu'elles n'aient pas manifesté l'intention d'être auditées. Pour l'heure, le général André Ndriarijaona, chef d'État-major général (Cemgam), n'a pas répondu à ces requêtes, trop occupé qu'il est à gérer les rumeurs de coup d'Etat et à désamorcer la grogne au sein du corps des sous-officiers. En 2011, le Cemgam, le commandant de la gendarmerie, Bruno Razafindrakoto, et le directeur de la police nationale de l'époque, Désiré Ranaivoson, avaient déclaré ensemble leur opposition au retour de Marc Ravalomanana, sans afficher leur opinion sur la feuille de route. De même qu'en octobre de la même année, au sortir d'une rencontre des responsables des forces armées avec leurs homologues de la SADC, le général André Ndriarijaona, entouré de ses pairs, était resté vague sur l'hypothèse d'une autre voie de sortie de crise.

24/03 - La CNOSC dans la tourmente. Elle ne parvient pas à se mettre d'accord sur la stratégie à adopter, ses 4 co-présidents (André Rasolo, Serge Zafimahova, Lalao Randriamampionona et Aristide Velompanahy) étant partagés entre la mise en œuvre de la feuille de route et un dialogue malgacho-malgache sous l'égide, prioritairement, de la société civile et surtout des notables du FFKM. André Rasolo a postulé pour la présidence de la CENI-T, alors que Lalao Randriamampionona et Serge Zafimahova contestent les critères de désignation de ses membres. Une plainte à propos de la formation de la CENI-T a été déposée au Conseil d'État. L'AOSC priorise un dialogue

<sup>4</sup> Cf. Blog Justmad - http://storage.canalblog.com/34/74/448497/73591038.pdf

<sup>5</sup> Cf. Blog Justmad - http://storage.canalblog.com/01/85/448497/73691371.pdf

malgache-malgache et attend de pied ferme « la résolution des chefs d'Église du FFKM », selon Serge Zafimahova.

31/03 - Le FFKM n'a pas encore tranché sur la voie à emprunter dans le processus de sortie de crise. Il hésiterait encore sur la position à adopter et le schéma à suivre. Le processus de sortie de crise a certes franchi une nouvelle étape avec l'adoption du projet de loi d'amnistie, ce qui pourrait justifier le renoncement du FFKM, mais rien n'indique pourtant que tout soit réglé car l'examen de cette mesure d'apaisement au Parlement risque encore de mettre à mal le processus. Le premier ministre Omer Beriziky soutient toujours l'implication du FFKM, comme garde-fou en cas de blocage de la situation. Marc Ravalomanana laisse entendre son accord pour de nouvelles rencontres entre les acteurs politiques. Les pro-régime se montrent toujours réticents vis à vis d'une telle initiative. Jean Lahiniriko, président de l'UDR-C, soutient que « cela pourrait casser à nouveau les liens au sein de cette confédération », avant de se demander « si le FFKM a déjà réussi sa réconciliation interne », tout en faisant référence à l'échec de sa médiation en 2009.

31/03 - L'Escopol demande la non-éligibilité temporaire des « principaux protagonistes » de la crise. Enterrée depuis deux ans, l'idée de l'interdiction de-candidature des 4 chefs de mouvance est revenue sur la table et pourrait être discutée au Parlement. L'Escopol avait émis une proposition de loi sur le code d'éthique et de bonne conduite des acteurs politiques durant la transition. Proposition qui invitait à la non-candidature d'une « personnalité politique ayant été démise du pouvoir par empêchement (...), étant avéré avoir exercé un coup d'Etat tel que le stipule l'Accord de Cotonou » ou « ayant démissionné du pouvoir dans le mandat précédent ». Le projet de texte suggère également l'« inéligibilité temporaire » d'une personnalité politique « ayant en cours une procédure judiciaire pour mauvaise gouvernance ou détournement de fonds publics ». Il en est de même pour quelqu'un « ayant été amnistié ». Sans citer de nom, le projet de loi fait référence à plusieurs personnalités politiques dont Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana. Les deux anciens présidents, Didier Ratsiraka et Albert Zafy, sont également touchés par la suggestion. Le projet de texte avait été remis au gouvernement mais il l'avait rejeté. L'Escopol revient à la charge. « Il s'agit d'une volonté d'épargner le pays d'une nouvelle crise politique », soutient Hery Rakotobe. « Le président Andry Rajoelina sortira grandi s'il accepte un tel scénario », avance-t-il, après avoir cité d'autres arguments pour les trois anciens présidents. Il rappelle la déclaration d'Andry Rajoelina le 12 mai 2010, durant laquelle celui-ci avait annoncé sa non-candidature aux prochaines présidentielles. Il avait expliqué ensuite pourquoi il est revenu sur sa décision. Auparavant, il avait promis de ne pas se présenter à la course à la magistrature suprême le 24 janvier 2009 sur la Place du 13-Mai, puis avait signé l'« accord politique » de septembre 2010 dont le texte reconnaît « à l'unanimité que la non-candidature de Monsieur Andry Nirina Rajoelina aux élections à venir offre toute garantie de neutralité [de la transition] ». le parti TGV n'a pas souhaité réagir à cette proposition. L'UDR-C, autre composante pro-régime, considère que seule la Constitution « énumère les cas limitatifs d'inéligibilité ». La mouvance Ravalomanana n'est pas non plus emballée par la proposition. « Laissons tout le monde se présenter aux élections et c'est la population qui tranchera », déclare de ses représentants.

# ▶ Médiation internationale : OIF, SADC

01/03 - ACP-UE: Louis Michel insiste sur l'organisation de la rencontre au sommet entre chefs de file. Dans le discours qu'il a tenu à la 7<sup>ème</sup> réunion régionale de l'assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, Louis Michel coprésident de l'assemblée, a insisté sur l'organisation d'une rencontre au sommet des chefs de file des mouvances, rejoignant en cela la proposition formulée par Didier Ratsiraka lors de son séjour à Madagascar. Il déclare notamment : « Je salue les résultats acquis par la SADC. Je lui demande de veiller à ce que la Transition respecte ses engagements et procède à l'application stricto-sensu de toutes les dispositions de la feuille de route. Celui qui a pris le pouvoir suite a un coup d'Etat ne respecte à ce jour, ni la lettre, ni l'esprit des engagements pris. Je l'appelle à soutenir la tenue d'un sommet des quatre grands responsables politiques du pays. (...) C'est un exemple de diplomatie pacifique ».

06/03 - Edem Kodjo, émissaire spécial du secrétaire général de l'OIF en mission d'évaluation. Membre de l'équipe conjointe de médiation qui avait échoué à faire mettre en œuvre les Accords de Maputo et d'Addis-Abeba en 2010, il se trouve à la tête d'une forte délégation de la Francophonie. Outre les experts de l'OIF, la délégation comprend des représentants de certains pays francophones, tels que le Canada, Maurice, ou la Suisse. Selon un communiqué de la présidence de la Transition, la mission de l'OIF consistera, notamment, à « évaluer les progrès faits dans le cadre de la mise en œuvre et le respect de la feuille de route au terme de laquelle le CPF se prononcera sur la levée des mesures spécifiques de suspension de Madagascar ». Elle devrait également viser à « faire ressortir, à court terme, une stratégie acceptée par tous, acteurs nationaux et internationaux, pour la tenue d'élection transparente et crédible, assurant le retour de Madagascar dans le concert des Nations et pour la stabilité sociale et politique ». Arrivé en éclaireur, Hugo Saada, délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme, a rencontré les membres du bureau de liaison de la SADC. La délégation devrait également rencontrer les différentes entités signataires de la feuille de route ainsi que les organisations de la société civile (FFKM, Raiamandreny mijoro, le CNOSC, le FINOANA et le SEFAFI) et les ambassadeurs francophones.

09/03 - L'OIF accompagnera Madagascar dans le processus électoral après l'adoption de l'amnistie. « Tout dépend de la volonté des Malgaches de se réconcilier. L'OIF n'attend plus que cela. Elle est déjà prête [pour accompagner le processus électoral] », a soutenu Edem Kodjo, chef de délégation, qui insiste sur l'« application totale » de la feuille de route et soulève le caractère sensible de l'amnistie. Il soutient qu'« il est difficile de croire à la tenue des élections sans celle-ci ». L'OIF rappelle qu'elle n'est pas l'élément moteur de l'application de la feuille de route, rôle attribué à la SADC. Le processus d'élaboration de la loi d'amnistie en est encore au stade des consultations tournantes au sein des ministères après 2 conseils du gouvernement consacrés à cette question et avant l'arrivée d'experts juridiques de l'organisation régionale. Comme lors des différentes négociations, le principal point d'achoppement tourne autour du sort de Marc Ravalomanana. Les entités proches d'Andry Rajoelina font pression pour aller aux urnes, dès cette année et avant le mois de novembre, fin de la saison sèche, borne fixée par le code électoral. Or la feuille de route stipule la détermination conjointe du calendrier électoral par la CENI et les représentants des Nations unies « sur la base des rapports de la mission d'évaluation de mission des besoins électoraux des experts nationaux et internationaux ». C'est à ce moment là que le rappel d'Edem Kodjo sur la question de l'amnistie risque de prendre tout son sens. L'OIF a eu des entretiens avec la société civile. Elle a demandé à ses composantes, les Raiamandreny Mijoro, le Finona et le CNOSC, de collaborer en toute franchise pour pouvoir assumer les fonctions qui lui confère la feuille de route. Zafy Albert aurait été invité à prendre en main le Comité National de Réconciliation (CNR). Au terme de sa mission, Edem Kodjo n'a pas souhaité communiquer sur l'évaluation de son équipe. Il réserve ses conclusions à Abdou Diouf, secrétaire général. Le dossier sera ensuite soumis à l'examen du Comité permanent de la Francophonie (CPF).

13/03 - Des experts en élections des Nations Unies sont attendus avant la fin du mois « afin d'évaluer les besoins électoraux de Madagascar », confirme Andry Rajoelina.

12/03 - Arrivée des experts juridiques de la SADC qui doivent participer à l'élaboration du projet de loi d'amnistie. La délégation est forte de 14 membres, dirigée par Daniels Enver, « chief state law advisor », qui a rang de ministre. L'envoi d'experts juridiques avait été annoncé depuis un certain temps. Le projet prend corps après le non-respect de la date butoir du 29 février pour l'adoption de l'amnistie. Cette arrivée devrait être suivie de celle de Marius Fransman, vice-ministre sud-africain des Relations internationales et de la coopération. Les observateurs espèrent que cette mission permettra de débloquer la situation, alors que le projet de loi s'enlise dans les consultations et que le texte est toujours aussi controversé. Pour Le Courrier, « Si certains de nos politiques s'impatientent pour que la loi d'amnistie soit adoptée et promulguée au plus vite, c'est juste pour préparer leurs candidatures aux futures élections, rien de plus. Pourtant, les délits de droit commun, même liés à l'exercice du pouvoir, ne doivent pas entrer dans le champ de l'amnistie. En effet, un détournement de fonds publics n'est pas un événement politique. La fraude fiscale, l'accaparement illégal de terrains publics ou privés, toute forme de corruption active ou passive, le viol ou la signature d'un chèque sans provision ne sont pas non plus des événements politiques ; donc leurs auteurs ne doivent en aucun cas bénéficier d'une amnistie. Pour être clair, ce serait entretenir la culture d'impunité et des pratiques avariées, comme l'ont fait tous les régimes qui se sont succédé à Madagascar. (...) Il ne suffit pas seulement d'écarter les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, les crimes de génocide et les autres violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales (articles 16 et 18 de la feuille de route) comme faits non amnistiables puisque les délits cités plus haut ne doivent pas aussi l'être. (...) Une liste publique communiquée aux médias et au peuple, et qui porte mention des délits pouvant être amnistiés devrait être établie avant même la lecture et l'adoption du projet de loi relatif à l'amnistie ».

13/03 - Andry Rajoelina brandit la souveraineté nationale face aux experts juridiques de la SADC. Il reste laconique sur le sort du projet de loi sur l'amnistie mais Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, rappelle que « le dernier mot appartient aux deux Chambres ». La délégation d'experts avait été sollicitée en début d'année par le président de la Transition auprès du bloc régional. Selon Gert Grobler, nouvel ambassadeur d'Afrique du Sud, la requête avait été formulée afin de « permettre de disposer d'une base commune sur l'amnistie ». Les juristes de la SADC vont probablement faire référence aux normes internationales en la matière, avant de rencontrer les parties malgaches et de formuler des propositions. Mais avec les limites fixées par Andry Rajoelina, la partie n'est pas gagnée. Le parlement risque de réserver bien des surprises. Le sort qui sera réservé à Marc Ravalomanana tient en partie au sens à donner aux « crimes de sang » qui figurent dans l'avant-projet de loi. Les groupes politiques proches d'Andry Rajoelina persistent à vouloir refuser l'amnistie à l'ancien président en raison de son implication supposée dans la tuerie du 7 février 2009. Jean-Marc Châtaigner, ambassadeur de France, veut rester optimiste, malgré le retard pris sur le calendrier. « Tout le monde doit se mettre d'accord [sur l'amnistie et le calendrier électoral] et ce d'autant plus avec l'arrivée des délégations de la SADC. Ce sont les deux seules fins de la crise », a-t-il confié.

14/03 - Débuts laborieux des débats sur l'amnistie. L'équipe d'experts de la SADC et l'équipe juridique malgache ont entamé leurs travaux. Le processus d'élaboration du projet de loi remis par le ministère de la Justice a fait l'objet d'observations critiques. Le texte n'aurait pas été discuté avec toutes les sensibilités signataires de la feuille de route. Les ministères de la Justice et des Relations avec les institutions sont mis en cause pour l'absence de débat élargi. La discussion est jusqu'ici restée cantonnée au membres du gouvernement. Pour l'ins-

tant, l'équipe juridique de la SADC n'intervient que très peu dans les débats. « Ils affirment qu'ils sont là pour appuyer l'élaboration du projet de loi et qu'il appartient aux Malgaches de trancher sur la question », a rapporté le président de la commission juridique du Congrès.

Commentaire de L'Express: « on sait d'avance que leur conclusion ne servira pas à grand chose. Dès le départ, on affirme qu'ils ne sont là que pour suggérer et qu'ils n'auront pas le droit d'imposer quoique que ce soit. On sait que la SADC ne jure que par le retour de tous les exilés, comme il est écrit dans la feuille de route, y compris et surtout Ravalomanana alors que dans le camp d'en face, il n'en est pas question et le président de la Transition l'avait rappelé à qui voulait l'entendre le 7 février. (...) Des experts pourront-ils rapprocher ces positions aux antipodes ? »

Les représentants des entités signataires de la feuille de route auront un entretien avec Marius Fransman, en parallèle aux discussions sur l'amnistie. « Nous estimons que le processus est maintenant irréversible. Nous invitons tous les partis politiques à trouver une solution pérenne pour le peuple malgache », a-t-il affirmé à son arrivée dans la Grande Ile.

15/03 - Les présidents du Congrès et du CST demandent à la mission de la Troïka de clarifier la mise en œuvre de la feuille de route. Leur requête se fonde sur l'une des dispositions du texte, stipulant qu'il revient à la SADC d'interpréter les points, objets de litige entre les parties malgaches. Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation de la mouvance Ravalomanana, insiste pour que soit rendues exécutoires les décisions à prendre. Selon certaines indiscrétions, les techniciens, en concertation avec des juristes malgaches, auraient du mal à trouver une définition commune entre les normes internationales et nationales concernant la « violation grave des droits de l'homme et des droits fondamentaux » selon la feuille de route. Honoré Rakotomanana, ancien président de la HCC, a notamment soulevé la problématique de la « violation grave » des droits de l'homme. Selon Victor Manantsoa, ministre chargé des Relations avec les institutions, l'équipe des juristes de la SADC formulera avant son départ un mémorandum sur l'avant-projet de loi. Le document sera remis au gouvernement, qui devra poursuivre l'élaboration du texte et le faire adopter par le Parlement, au risque de soulever de nouvelles contradictions et de lui faire subir de nouvelles retouches. Le premier ministre a justifié le retard dans l'adoption de la loi d'amnistie par les différences d'opinion sur le sujet. Il s'est déclaré convaincu que l'appui technique et politique de la SADC permettrait de régler cet obstacle très rapidement. « Madagascar est prêt à recevoir toute aide de la SADC dans l'élaboration de ce texte, à condition que les suggestions soient compatibles avec les lois malgaches » a-t-il ajouté. tout en notant que la SADC avait pour sa part souligné que la loi d'amnistie devait être conforme à l'esprit de la feuille de route. Selon Constant Raveloson, membre du Congrès, issu de la mouvance Ravalomanana, les experts juridiques malgaches ne seraient pas d'accord avec l'avant-projet de loi sur l'amnistie communiqué par la commission juridique de la SADC. Il affirme que le projet présenté, émanant directement du ministère de la Justice contient trop de détails et conditions susceptibles d'ouvrir la voie à des manœuvres politiciennes.

Selon le sociologue Paul Rabary, l'intervention des experts juridiques africains dans le cadre de la résolution de la crise remet en question la notoriété de la justice et de l'intelligentsia malgache.

16/03 - La SADC fixe une nouvelle date butoir pour adopter la loi d'amnistie. Selon le chef de la délégation de la SADC, si le projet de loi d'amnistie n'est pas déposé au Parlement d'ici 2 semaines, cela sera désormais perçu comme de la « mauvaise volonté », sans pour autant préciser les mesures prévues pour faire face à cette éventualité. La délégation a refusé de donner toute information sur le contenu de ses recommandations. En revanche, elle a précisé que les autorités malgaches « devront les prendre en compte dans leur projet final ». Après 3 jours de consultation et d'« évaluation » de la feuille de route, la mission de la Troïka a publié un « cadre de mise en œuvre » d'une partie des mesures d'apaisement. Marius Fransman a cependant nuancé ses propos : « Les deux semaines évoquées ne constituent pas une échéance. La date du 29 février [indiquée dans un premier temps comme date butoir de l'adoption de l'amnistie] en était une », a-t-il précisé. La Troïka utilise l'argument du calendrier électoral pour faire pression sur le pouvoir : l'amnistie est pour elle un passage obligé avant d'entreprendre d'autres démarches relatives au processus électoral. L'appui annoncé d'experts des Nations Unies et de l'OIF est subordonné à l'adoption de ce texte. La SADC a rappelé à l'ordre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana, en leur demandant de « de penser aux intérêts supérieurs de la Nation » et « à la meilleure option pour le retour à la normalité constitutionnelle ». Marius Fransman n'a avancé aucune date pour le retour de Marc Ravalomanana, malgré l'insistance des membres de sa mouvance. Si les conditions sont réunies, le médiateur laisse entrevoir la possibilité de tenir des élections avant la fin de l'année, évitant de préciser s'il s'agissait des présidentielles ou des législatives. La mouvance Zafy n'a pas cédé à la sollicitation de la Troïka de désigner ses représentants dans les institutions de la Transition. Quant à la mouvance Ratsiraka, elle confirme que son retrait du processus de mise en œuvre de la feuille de route est toujours effectif. Elle persiste à vouloir organiser une conférence au sommet des forces vives.

La société civile rappelée à l'ordre par la délégation de la Troïka. Il lui est demandé de resserrer les rangs pour la mise en œuvre de la feuille de route. Marius Fransman a fait allusion aux « grèves en tous genres de la société civile ». Cette précision intervient au lendemain de la mise au point de Jean-Marc Châtaigner, ambassadeur de France, qui a invité le FFKM et la société civile, notamment la CNOSC, à respecter leurs engagements. L'ambassadeur a condamné les tentatives alternatives de sortie de crise évoquées par des franges de l'opposition.

Les différentes sensibilités de la société civile (FFKM, Raiamandreny mijoro, Finona, CNOSC...) sont invitées à trouver un terrain d'entente et à se concentrer sur la supervision de l'application de la feuille de route. L'AOSC de Lalao Randriamampionona, l'une des composantes de la CNOSC, est particulièrement visée pour avoir mis en doute la représentativité des membres de la société civile au sein de la CENI-T.

17/03 - Suspense autour du mémorandum sur l'amnistie. Un cercle restreint semble disposer du document contenant les propositions de l'équipe juridique de la SADC. La ministre de la Justice elle-même, Christine Razanamahasoa, affirme ne pas en avoir eu connaissance, alors que Marius Fransman avait déclaré lui avoir remis le document, ainsi qu'à Andry Rajoelina et Omer Beriziky. Jean de Dieu Maharante, chef de délégation de la partie malgache lors des discussions, évoque les points sensibles que devrait contenir le mémorandum : l'interprétation des dispositions de la feuille de route relatives à la violation grave des droits de l'homme, de même que la période couverte par l'amnistie et les infractions exclues de celle-ci. Malgré ces incertitudes et un mauvais départ pour le compte à rebours, Jean de Dieu Maharante laisse entendre que le délai de deux semaines pourra être tenu. « Le projet de loi devrait être discuté au sein d'un comité interinstitutionnel. Puis, celui-ci pourrait être soumis au conseil du gouvernement, suivi d'un conseil des ministres qui convoque en même temps une session extraordinaire du Parlement », précise-t-il. A son départ, Marius Fransman a expliqué que les travaux relatifs au mémorandum devaient se poursuivre durant une semaine et impliquer les présidents des deux Chambres et la ministre de la Justice.

21/03 - La SADC exige une amnistie avant le 31 mars. « La Troïka invite les autorités compétentes à s'assurer que le projet de loi devienne loi dès que possible, mais au plus tard le 31 mars 2012 », a indiqué le communiqué de la mission du comité ministériel de la Troïka. Une nouvelle course contre la montre est ainsi lancée, après le non-respect de la date butoir du 29 février et il y a fort à parier qu'elle est perdue d'avance. Le mémorandum contenant ses propositions des juristes de la SADC, rédigé en anglais, a été remis à Andry Rajoelina et à la délégation des juristes malgaches. Une traduction (délicate) en malgache et en français des 14 articles sera nécessaire avant de pouvoir engager les travaux au niveau du gouvernement puis du Parlement (qui devra être convoqué pour une nouvelle session extraordinaire, avec tous les délais que cela suppose). L'exécutif préfère rester évasif quant au respect du délai de 10 jours imposé. Les soutiens du pouvoir rappellent le « caractère souverain » des institutions, dont le Parlement, pour le vote du texte, ainsi que la primauté de l'approche malgache sur les normes internationales. La sempiternelle question du retour de Marc Ravalomanana reste l'un des points d'achoppement. Et ce, d'autant plus que le communiqué précise que « les principaux éléments qui doivent être traités de toute urgence incluent le retour inconditionnel des exilés politiques ». Dans son paragraphe 10, le mémorandum dit que « dans ses conclusions, l'équipe [des experts étrangers] est heureuse de constater que le projet de loi soumis contenait déjà la plupart des éléments clés du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, ce qui rendait les travaux de ces missions moins pénibles. Par conséquent, la mission juridique devait seulement fournir des recommandations supplémentaires visant à renforcer la loi relative à la promotion de la réconciliation nationale, tout en empêchant l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme ».

28/03 - Madagascar doit plus de 4,5 millions de dollars à la SADC. « Bien que le pays soit suspendu en attendant le retour à la normalité constitutionnelle, Madagascar est obligé d'honorer ses engagements envers la SADC car il accuse des arriérés depuis 2009 (...) Nous nous entretenons avec l'Etat membre, au plus haut échelon, pour qu'il honore ses engagements statutaires. Parallèlement, la SADC continue à aider activement le peuple malgache à trouver une solution aux défis auxquels doit faire face le pays ». Le fait d'être suspendu ne signifie pas que le pays soit dispensé d'honorer ses engagements. Le coût de la médiation effectuée par la SADC à Madagascar devrait être payé par la Grande île elle-même. Mais étant donné qu'elle n'a pas pu honorer ses engagements, ce sont les autres Etats membres qui ont payé à sa place et notamment l'Angola.

31/03 - Francophonie : Madagascar reste suspendu. Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a pris acte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route mais a jugé prématuré de réintégrer la Grande IIe. Il est demandé au secrétaire général de la Francophonie de « renforcer, à cette étape déterminante de la sortie de crise, les mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de la feuille de route, en particulier celles qui concernent le processus électoral de sortie de crise, mais aussi celles relatives à la mise en place du dispositif le plus approprié en matière d'amnistie, d'apaisement politique et de réconciliation nationale ».

## Divers

03/03 - « La loi sur les partis a été publiée au Journal officiel en janvier 2012. Les partis auront 12 mois pour s'y conformer », a indiqué le ministre de l'Intérieur, Florent Rakotoarisoa. Il avance l'obligation d'une nouvelle inscription au registre national des partis politiques pour les 338 formations recensées jusqu'ici. « Le récépissé sera délivré au moment du dépôt, mais ce n'est plus suffisant. Il devra être complété par un arrêté du ministre constatant celui-ci pour être valable », indique-t-il. Le ministre rappelle l'obligation pour les partis de tenir un congrès tous les 5 ans et de présenter un projet de société. La nouvelle loi qui comporte 44 articles, prévoit le financement des partis, l'accès équitable aux médias publics mais aussi la fidélité au parti sous le nom duquel on a

été élu. Nul ne peut être membre de plus d'un parti et un parti doit au minimum être composé de 200 membres au moment de sa création. Au-delà des aspects techniques, ces dispositions auraient pour effet de mettre sur la touche toute formation politique qui tenterait de s'écarter de la feuille de route, comme le laisse entendre Jean-Eugène Voninahitsy, président des « AS ». Différentes déclarations attestent cette thèse de tirs croisés contre les mouvances Zafy et Ravalomanana. Le ministre de l'Intérieur annonce qu'il va trancher par décret la situation des partis politiques divisés qui veulent conserver leur nom originel, situation qui concerne en premier lieu le TIM de Marc Ravalomanana et l'AREMA de Didier Ratsiraka. Pour La Gazette, la clause imposant à un parti de pouvoir justifier de 200 adhérents prêt à sourire : « vu les pratiques chez nous, il suffit à un groupement de payer 200 personnes pour assister (et signer) à la réunion constitutive pour remplir cette condition. En fait, ajoute le quotidien, cette disposition est surtout contraire à la liberté d'association qui est garantie à tous les citoyens par la Constitution. Toute personne peut constituer librement une association (y compris un syndicat ou un parti politique), sans aucune restriction. Cela est stipulé dans la DUDH ainsi que dans la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples dont l'Etat malgache est partie.

03/03 - L'ancien député Rémi, dit Jao Jean, placé en liberté provisoire. L'ancien membre du CST, très influent dans sa région d'origine, était détenu à la prison Mahajanga avant d'être hospitalisé. Il avait été arrêté pour une affaire de détournement de mineure qui a eu un grand retentissement. Son avocat avait annoncé une demande de mainlevée de son mandat d'arrêt le 21 février. Fin janvier, le SMM a dénoncé les manœuvres de certains politiques visant à faire libérer l'ex-conseiller du CST. Il serait apparu en public dans la capitale le 8 mars, jour de la célébration de la Journée internationale de la femme, selon *Midi.* Pierre Andrianantenaina, ex-ministre et actuel membre du CST, demande au président du SMM de révéler la vérité sur la liberté provisoire accordée à Jao Jean, accusé de détournement et de viol sur mineure. Selon lui, en effet, cette mesure a été prise par un magistrat membre du syndicat.

09/03 - Vice-présidence de la FJKM : Marc Ravalomanana briguera un 3ème mandat le 20 août. L'ancien président a été membres de ce bureau pendant 2 mandats de 4 ans successifs en tant que vice-président laïc. Le président en exercice de la FJKM, le pasteur Lala Rasendrahasina, sera également candidat à sa propre succession.

15/03 - Scission au sein de la mouvance Zafy. L'UNDD d'Emmanuel Rakotovahiny a proposé à Andry Rajoelina et à l'insu de l'ancien président, une liste de 79 personnalités de la mouvance appelés à siéger au congrès, au CST et à la CENI-T. La scission intervient au moment où la médiation de la SADC fait pression sur Zafy Albert afin qu'il intègre le processus de sortie de crise. L'ancien chef de l'Etat et Marius Fransman se sont rencontrés. « Nous croyons que le Pr Albert Zafy a un rôle à jouer dans ce processus. Nous allons l'appeler pour qu'il désigne les représentants de sa mouvance dans les institutions », a indiqué ce dernier. A l'issue de la mission de la Troïka, il apparaît que l'appel au ralliement n'a pas été entendu.

17/03 - Zafy Albert de plus en plus isolé. L'ancien président désavoue ses anciens compagnons de lutte. Il s'en prend notamment à Emmanuel Rakotovahiny, l'ex-homme à tout faire de sa mouvance, mais aussi à Omer Beriziky, et à ses ministres qui siègent au gouvernement. Emmanuel Rakotovahiny, chef de délégation a été remplacé par Marcel Miandrisoa. Omer Beriziky, proposé par sa mouvance au poste de premier ministre, est jugé « peu apte au combat, peut-être notamment en raison de son caractère de diplomate ». « Je n'ai pas de ministres dans ce gouvernement », déplore Zafy Albert, allant jusqu'à désavouer Joseph Randriamiandrisoa, à la tête du ministère de l'Environnement et des forêts et Marcel Bernard, aux Hydrocarbures. Andry Rajoelina est vu comme une des causes premières des problèmes politiques et socio-économiques que traverse la Grande Île. Zafy Albert qualifie de crimes contre le peuple malgache les actes commis par ses proches, citant les détournements de biens publics, à travers notamment les ministères des Finances, Pêche et Mines, les abus de biens sociaux dans les sociétés d'État et les exportations illégales de bois de rose qui, affirme-t-il, continuent.

19/03 - Les « *légalistes* » ont choisi le 17 mars, date anniversaire du départ de Marc Ravalomanana du pouvoir, pour renouveler leur fidélité à l'ancien président. Les dirigeants politiques présents au meeting du Magro ont tenu à rassurer l'assistance malgré le mutisme de l'ex-chef de l'État depuis plus d'un mois. Me Hanitra Razafimanantsoa a souligné que le retour de Marc Ravalomanana reste l'objectif du mouvement de ses partisans. La vice-présidente du CST a voulu distinguer le cas de l'ancien président de celui des futurs bénéficiaires de la loi d'amnistie. « *Nous n'avons sollicité aucune amnistie pour le président Ravalomanana* », a-t-elle rappelé. Le ministre de l'Élevage, Rolland Ravatomanga, a expliqué que le silence des dirigeants de la mouvance Ravalomanana est voulu, afin de démontrer à la communauté internationale que « *d'une manière sage, notre président est déterminé à rentrer pacifiquement à Madagascar sans penser à la vengeance* ». Suite à la mission de la Troïka, Mamy Rakotoarivelo n'a pas hésité à affirmer que Marc Ravalomanana devrait rentrer au pays sans condition. Le chef de délégation de la mouvance Ravalomanana a engagé la responsabilité de « *ceux qui vont prendre le risque de mettre la main sur l'ancien Président et de l'incarcérer* ».

26/03 - Tantely Andrianarivo sort du bois. La *LOI* croit savoir que le dernier premier ministre de Didier Ratsiraka, longtemps hésitant depuis son retour d'exil en 2010, s'est jeté dans l'action politique, avide d'alliances tous azimuts dans la perspective de la présidentielle. Il a multiplié ces derniers temps les contacts avec des opposants au président de la Transition, comme Monja Roindefo, ancien premier ministre de la HAT, certains partisans de Marc Ravalomanana et des cadres de la mouvance Zafy. Il aurait surtout pris langue avec Emmanuel Rakotovahiny qui est en rupture de ban avec Zafy Albert. Plusieurs de ses partisans travaillent déjà avec des ministres pro-Rakotovahiny. Didier Ratsiraka, qui a toujours dicté la conduite de l'ancien premier ministre, n'aurait pas avalisé ces contacts.

22/03 - Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès, également secrétaire général du parti TIM et chef de la délégation Ravalomanana participe à Bruxelles à l'assemblée générale de l'assemblée parlementaire paritaire de l'UE/ACP. Parmi ses interlocuteurs figure le directeur en charge de l'Afrique de l'Est de l'UE. La mouvance Ravalomanana doute que le président du Congrès soit en mesure de défendre la position de l'ancien président, estimant qu'il a été envoyé à Bruxelles afin de défendre la cause de la Transition. Cette « double casquette » indispose les militants.

01/03 - Au Quai d'Orsay, le Monsieur Afrique d'Alain Juppé, Jérôme Bresson, rejoindra l'ambassade de France à Madagascar courant juin. Comme La Lettre du Continent l'a révélé, la diplomate chargée de la renégociation des accords de défense franco-africains, Elisabeth Barbier, succède à Stéphane Gompertz à la direction Afrique et océan Indien (DAOI) du ministère des Affaires étrangères. Elle y croisera l'actuel ambassadeur de France à Madagascar, Jean-Marc Châtaigner, appelé à succéder à Georges Serre comme nouveau directeur adjoint à la Direction générale de la mondialisation du ministère (DGM).

26/03 - Eugene Martin Nugent, nonce apostolique, présente ses lettres de créances à Andry Rajoelina plus de deux ans après sa nomination officielle. Cet archevêque irlandais avait été nommé nonce apostolique à Madagascar le 15 février 2010. Il semble que le Vatican ait voulu attendre que le pouvoir s'engage dans la voie de la consensualité avant que son représentant se rende au palais présentiel. Pour *La Gazette*, L'Eglise s'est tenue longtemps sur la réserve pour ne pas accréditer l'opinion qu'Andry Rajoelina est soutenu par l'archevêque d'Antananarivo, Mgr Odon Razanakolona, comme les évènements que se sont déroulés le 17 mars 2009 à l'épiscopat avaient pu le laisser penser. La situation s'est dégelée au vu de la mise en œuvre progressive de la feuille de route. Les dommages subis par les récent passage de cyclones a pu également contribuer à ce rapprochement. Andry Rajoelina pourrait aborder avec le Nonce apostolique son vœu d'être reçu au Vatican. Le président de la Transition, selon la *LOI*, aurait entrepris des démarches par l'intermédiaire de lobbyistes pour rencontrer le pape Benoît XVI.

# **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

23/03 - Le Haut commissariat aux droits de l'homme se préoccupe du processus de sortie de crise. Le ministre des Affaires étrangères, Pierrot Rajaonarivelo, a reçu le directeur des opérations de terrain et de la coopération technique de la division du bureau du Haut commissariat aux droits de l'homme (HCDH), Anders Kompass. Celui-ci a fait remarquer que Madagascar est partie prenante des conventions relatives aux droits de l'homme et, selon lui, la question des droits de l'homme devrait être au centre des discussions dans le processus de sortie de crise, notamment dans les domaines touchant aux droits de la défense et aux conditions carcérales, sans oublier les aspects socio-économiques.

24/03 - Le Plan d'opérationnalisation des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) 2012-2014 validé. Des défis à relever pour la Justice. Le directeur des droits humains et des relations internationales au sein du ministère de la Justice, Lucien Rakotoniaina, a reconnu le non-respect des droits de l'homme à Madagascar. « Beaucoup de droits civils, politiques et sociaux ne sont pas respectés à Madagascar », a-t-il révélé, sans donner plus de détail, lors de la validation du plan des recommandations de l'EPU par la ministre de la Justice, Christine Razanamahasoa, et le directeur de la division des opérations sur le terrain et de la coopération technique du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Genève, Anders Kompass. La prolifération du travail des enfants, le non-accès des personnes handicapées aux infrastructures sociales, les pertes d'emploi depuis la crise, la surpopulation carcérale et les mauvaises conditions de détention, les difficultés pour accéder à la Justice pour les couches les plus vulnérables, sont des exemples de non-respect des droits de l'homme. « Madagascar est loin des pays qui vont atteindre les OMD. Toutefois, il y a beaucoup d'activités à faire qui se rapportent aux droits de l'homme », a déclaré le conseiller des droits de l'homme des Nations-Unies en poste à Madagascar, Oumar Kane. Avançant qu'« aucun pays n'est parfait en matière du respect des droits de l'homme », la ministre de la Justice a évoqué de nombreux défis à relever. Le 1er consiste à mettre en place un Comité national pour les droits de l'homme. L'étape suivante consistera à faire fonctionner un bureau de suivi qui centralisera et analysera les cas de violation de droits de l'homme et qui devra travailler avec le comité interministériel chargé de la rédaction du rapport à destination de Genève. « Le processus finalisé est basé sur la coopération et le dialogue. Son évaluation doit répondre aux attentes des Nations-Unies. Nous attendons des résultats tangibles », a conclu Anders Kompass. Les recommandations acceptées par Madagascar comportent 9 thèmes, dont le principe d'égalité de genre, la mise en place d'une structure pour la lutte contre la traite, le respect des droits des justiciables et des détenus, le respect des droits des enfants, la protection des droits des groupes vulnérables et des minorités, la protection des droits économiques, sociaux et culturels.

28/03 - Omer Beriziky ambitionne de faire la lumière sur les évènements du 29 mars 1947. Alors qu'on commémore depuis des décennies l'insurrection du 29 mars 1947, les circonstances du déroulement de ces évènements demeurent floues, étant basées sur des récits. 65 ans plus tard, le régime ambitionne de faire la lumière sur ce drame national. N'est-il pas temps que la France accepte de rapatrier les archives concernant Madagascar sur ces évènements ? Le Premier ministre Omer Beriziky a dernièrement adressé une requête en ce sens au gouvernement français.

# ▶ Procès à connotation politique : les affaires BANI et FIGN

02/03 - L'affaire des 15 mutins de la BANI<sup>7</sup> sera jugée le 19 mars. Il en est de même pour le professeur Raymond Ranjeva et sa fille qui ont tous deux reçu une convocation. Le procès de l'affaire FIGN est fixé au 23 mars. Certains observateurs s'interrogent sur les intentions du pouvoir et les réactions que ces convocations pourraient provoquer au sein de la communauté internationale. Un regain de tension ne manquera pas d'en résulter alors que la Transition est attendue sur les mesures d'apaisement stipulées dans les articles 16 et 17 de la feuille de route.

12/03 - «Encore plus de 30 détenus politiques » selon le décompte des représentants de l'opposition. « Il reste encore un peu moins d'une quarantaine de détenus politiques dans les prisons et qui doivent être libérés selon les dispositions de la feuille de route, afin d'instaurer les mesures d'apaisement », déclarent-ils. Il s'agirait de 30 militaires et de 8 civils dont 7 ont été arrêtés à Ivato le 21 janvier, lors de la tentative de retour avorté de Marc Ravalomanana.

**14/03 - L'Israélien Joseph Akiva, arrêté pour mercenariat par la DST, relâché**<sup>8</sup>. Incriminé pour 3 chefs d'inculpation, il était soupçonné d'avoir fomenté un attentat dont le but était de détruire ou de changer le gouvernement malgache, ainsi que d'incitation à la guerre civile. Il a été relâché après plus d'un mois de détention. Il écope de 3 ans de prison avec sursis. La défense entend interjeter appel. L'Israélien va quitter Madagascar mais il confie : « *Je suis attaché à Madagascar et je compte bien y revenir pour investir* ».

#### «Affaire BANI »

03/03 - Le général Noël Rakotonandrasana et ses co-inculpés estiment être victimes de poursuites à caractère politique. Selon eux, la déclaration qu'ils ont fait à l'époque concerne la mise en place d'un comité militaire de salut public qui devrait faire office de force exécutoire pour la mise en œuvre des résolutions prises par les acteurs politiques. Ils ont également revendiqué la dissolution du gouvernement Vital pour donner place à un gouvernement consensuel et inclusif susceptible d'obtenir la reconnaissance internationale, une proposition qui n'avait rein de révolutionnaire puisqu'elle a été réalisée un an après.

14/03 - Les militaires menacent de ne pas comparaître. Ils refusent d'être jugés, en s'appuyant sur l'article 16 de la feuille de route stipulant la cessation de poursuite à l'encontre de tous les détenus politiques liés à la crise de 2009. « Nous allons profiter du passage de vice-ministre sud-africain Marius Fransman au pays pour lui demander une audience afin qu'il explique clairement la situation de ces détenus qui auraient dû être libérés peu après la signature de la feuille de route, en septembre dernier. Le pouvoir n'a jamais honoré ou il fait exprès d'ignorer cette libération bien précisée pourtant dans la feuille de route », déclare l'un des proches des militaires et civils incarcérés. Le général Rakotonandrasana Noël et ses codétenus emprisonnés à Antanimora ont refusé d'assister à la nomination des assesseurs qui se chargeront de leur procès. « La Cour criminelle ordinaire n'est pas en session

<sup>6 -</sup> Cf. Blog Justmad - http://storage.canalblog.com/42/25/448497/74214923.pdf Historique des évènements : http://storage.canalblog.com/85/02/448497/74256654.pdf

<sup>7 -</sup> Selon *Midi*, la liste est la suivante : deux généraux dont le premier ministre de la Défense de l'ère Rajoelina, Noël Rakotonandrasana (Antanimora) et Jean Raoelina (Tsiafahy). Il y a également des colonels dont Jadifara (Antanimora), Ravoavahy (Antanimora), Fostin Rabetokotany (Antanimora), Raberanto (Antsirabe), Ramboasalama (admis à l'hôpital), Toto Vincent (admis à l'hôpital), Charles Andrianasoavina (admis à l'hôpital à La Réunion), Rabezandry (Antanimora), Coutiti Assolant (Tsiafahy), Andriamihoatra (Antanimora), Maharavo (Antanimora) et Ramilijaona Luc (liberté provisoire). Il y a aussi le commandant Ratsiorimanana (Antanimora).

<sup>8 -</sup> Arrivé à Madagascar le 15 janvier, il allait repartir à l'étranger, une semaine plus tard, au lendemain du retour annoncé de l'ancien Président, Marc Ravalomanana, lorsqu'il s'est fait arrêter par la DST, le 20 janvier, à une heure tardive de la nuit. Son arrestation a fait remonter à la surface des affaires le concernant dans le cadre de la répression du mouvement populaire, en 2009. Aperçu sur la Place du 13-Mai aux côtés des forces de l'ordre en mars 2009, il est du coup inculpé pour mercenariat. Pendant les enquêtes préliminaires, un dossier portant sur une formation d'escouade de commandos à Ivato a été ouvert. Déféré au parquet le 4 février, l'Israélien a été placé sous mandat de dépôt aux termes de son audition.

actuellement. C'est une session extraordinaire qui va juger ce 19 mars nos parents », se plaignent les proches, avant d'exprimer leurs inquiétudes : « On veut tenir coûte que coûte le procès de nos parents en l'absence du colonel Charles Andrianasoavina (actuellement hospitalisé à La Réunion) qui a menacé de faire des révélations sur le coup d'Etat de mars 2009 et l'événement du 7 février [2009] ». Les défenseurs de Raymond Ranjeva et de sa fille Riana Ratsisalovanina, qui sont également mis en cause dans l'affaire, ont eux aussi émis de vives critiques sur les procédures engagées par le pouvoir dans le traitement de ce dossier.

12/03 - Les autorités délivrent une ordonnance de prise de corps à l'encontre du professeur Raymond Ranjeva, ancien juge à la Cour internationale de la Justice (CIJ) et de sa fille en vue du procès sur l'affaire BANI du 17 novembre 2010 fixé au 19 mars devant la Cour criminelle ordinaire. « L'accusé devrait être accompagné par des forces de l'ordre, lors de son arrivée devant la barre », a affirmé Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice. L'objet de la disposition est de s'assurer que l'accusé sera présent à l'ouverture de l'audience. « Cette ordonnance devrait être exécutée. Mais les accusés pourraient également se constituer prisonniers », poursuit-elle pour évoquer l'alternative à la prise de corps. Raymond Ranjeva et sa fille sont tous deux accusés d'« (...) avoir (...) donné des instructions (...) aux militaires Andriambahoaka Rabetokotany Faustin et consorts, à commettre les crimes de : attaque et résistance envers la force publique, trouble de l'Etat par la guerre civile et atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, (...) s'étant ainsi rendus leurs complices ». Interrogé par L'Express sur la tenue du procès au moment de la recherche d'un apaisement, Raymond Ranjeva préfère attendre avant de s'exprimer. « Votre question affecte directement une question de droit objectif, de droit positif et de droit humain, dans la conjoncture particulière que nous vivons actuellement sur le plan politique », soutient-il. Christine Razanamahasoa reste inflexible. « Nul n'est au-dessus de la loi. Certes, la feuille de route réclame des mesures d'apaisement, dont l'arrêt des poursuites des affaires à connotation politique, mais les militaires ne sont pas concernés par cette mesure. Il en est de même de Monsieur Ranjeva et de sa fille, dans la mesure où ils ne sont pas membres de l'opposition selon l'article 16 de ladite feuille de route », avance la Garde des Sceaux. On apprenait le même jour que Raymond Ranjeva avait été promu Commandeur de la Légion d'Honneur française.

Pour *Le Courrier*, cette convocation est une nouvelle maladresse du régime qui stupéfie l'opinion et une grande partie de l'intelligentsia nationale, voire internationale. Des observateurs notent que cette comparution a été annoncée peu après une récente apparition publique de Raymond Ranjeva qui a participé à la conférence de presse du mouvement ecclésiastique « *Hetsiky ny mpitondra fivavahana* » (HMF) et à un débat sur la chaine de qualité *TV-Plus*. Le juriste international entendait exposer une nouvelle fois sa proposition pour une sortie de crise, à laquelle il travaille depuis 2 ans, connue sous le nom de « *programme Vonjy Aina* » . Le quotidien rappelle que Raymond Ranjeva a été à plusieurs reprises missionné par les instances internationales pour conduire des médiations et des conciliations difficiles à travers le monde. De même, il entretient des liens de travail étroits avec les hautes sphères du Vatican. Il a déjà pu discuter en France de son programme avec le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé. Certains observateurs laissent entendre que la France, avec Raymond Ranjeva, agrégé de droit public, et personnalité considéré comme intègre, pourrait disposer d'une solution de rechange si son officieux « *poulain* » ne lui donnait plus satisfaction.

15/03 - La défense de Raymond Ranjeva met la pression. « Le plus sage serait que les juges cessent la poursuite », affirme celui l'avocat de la famille, Me Willy Razafindrakoto, qui se revendique fièrement comme étant l'un des anciens étudiants de l'accusé. Il met en avant « l'envergure et le rayonnement international » du juriste. Selon ses dires, le secrétaire général des Nations Unies, la direction générale du BIT, la CIJ, l'Académie de droit international de La Haye et le Département d'État, ont fait part de leur préoccupation. Raymond Ranjeva a eu un entretien avec la délégation de la SADC qui a demandé à le rencontrer. Une messe à son intention sera célébrée à la cathédrale d'Andohalo. Les familles, amis et partisans de l'ancien vice-président de la CIJ effectueront une grande chaîne humaine. La défense insinue que la pouvoir n'a pas supporté que son client se soit manifesté pour avancer des solutions à la crise. Elle souligne que durant les enquêtes préliminaires, les militaires inculpés dans l'affaire de la BANI n'ont jamais cité le nom de cet expert. Pour Midi, « un mois après les assises des magistrats, ces derniers sont confrontés à un test grandeur nature quant à la concrétisation de leurs résolutions qui entendent notamment mettre fin aux interventions du politique et de la politique dans le Judiciaire ».

Le Collectif des enseignants du Supérieur prend la défense de Raymond Ranjeva. Le « Collectif des Professeurs et Professeurs Titulaires des Universités de Madagascar constate amèrement que les droits de l'homme et la liberté individuelle sont bafoués à Madagascar. Chaque citoyen, conscient et responsable, a ses propres idées et ses propositions de sortie de crise. En tant qu'universitaires, au nom de la liberté d'opinion qui est un droit inaliénable et universel, nous sommes solidaires des personnes de bonne volonté qui, au risque de leur vie, font des déclarations ou des propositions pour avancer des solutions inclusives et consensuelles. Un de nos membres, l'illustre professeur Ranjeva Raymond, qui a fondé notre association en 1980, figure parmi ces gens de bonne volonté. Nous approuvons son courage et estimons que l'on doit respecter l'opinion de tout Malgache, surtout quand il s'agit de solutions pour nous sortir de cette crise infernale qui dure depuis déjà trois ans. Le « Collectif des professeurs » condamne fermement l'acharnement flagrant contre sa personne et sa famille et réitère toujours que les actuels responsables politiques doivent mettre un terme à l'usage permanent de la force et de la terreur, pour se tourner enfin vers une réelle mise en application du «Fihavanana» et de la réconciliation nationale ».

17/03 - Roland Ratsiraka s'exprime sur le procès Ranjeva. « Tous les regards sont tournés vers Madagascar à cause du procès de Raymond Ranjeva qui aura lieu ce 19 mars », a indiqué Roland Ratsiraka. Le président du MTS de poursuivre que ce sera l'occasion pour les magistrats malgaches de démontrer leur impartialité et de faire preuve de droiture : « Le Pr Raymond Ranjeva est un icône international, il est le seul dans l'histoire de la magistrature du pays à accéder a un poste important à la Cour Pénale Internationale. Il n'est pas de ma compétence de le juger. Mais en tant que simple citoyen et victime d'injustice, je tiens à interpeller les magistrats malgaches de faire montre d'exemple sur la question d'Etat de droit », déclare-t-il.

20/03 - Début du procès : la Cour criminelle ordinaire (CCO) refuse d'accéder à la demande de renvoi motivée par les dispositions de le feuille de route. « La feuille de route est devenue loi depuis décembre [2011]. Son article 16 stipule l'arrêt des poursuites pour tout événement à connotation politique », rappelle le bâtonnier, Me André Randranto, avocat de Raymond Ranjeva et de sa fille Riana. Un argument repris par la plupart des avocats de la défense, qui demandent le renvoi du procès. « L'article 32 de la feuille de route indique que la SADC est la seule habilitée à interpréter la feuille de route en cas de divergences. Nous avons saisi le bureau de liaison. Il faut attendre sa réponse », soutient Me Rajaonarison. Pierrot Rakotojaona, l'avocat général, suit la position affichée par Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, dans sa réquisition. Il affirme que les « militaires ne sont pas des membres de l'opposition (...) et qu'ils [Raymond et Riana Ranjeva] ne sont pas non plus membres de l'opposition ». La Garde des Sceaux a déjà soulevé cette exception aussi bien pour les hommes en treillis que pour le père et sa fille. La stratégie de la défense pourrait s'expliquer, du moins en partie, par la volonté de renvoyer le procès, le temps de l'adoption de la loi d'amnistie. Les accusés pourraient ainsi bénéficier de cette mesure sans que leur casier judiciaire ne soit entaché. Mais la présidente de la CCO n'a pas accédé aux requêtes et a prononcé la poursuite du procès. Les militaires n'ont pas fait connaître l'attitude qu'ils comptent adopter pour la suite du procès. Certains d'entre eux sont tentés de revenir à la barre mais en évitant de répondre aux questions, tandis que d'autres laissent entrevoir leur intention de ne plus assister au procès. Raymond Ranjeva soutient qu'il « accepte le procès mais réclame l'application des termes de la loi ». Seuls 15 des 22 accusés étaient présents. Outre l'absence prévue du colonel Charles Andrianasoavina, actuellement hospitalisé à La Réunion (et qui pourrait déposer une demande d'asile en France, selon La Gazette), le commandant Roger Luc, responsable des opérations au 1er RFI d'Ivato, cité parmi les accusés dans l'affaire BANI, ne s'est pas présenté. Des avocats de la défense ont réclamé la présence du général André Ndriarijaona, chef d'état-major général de l'armée (CEMGAM). Dans sa déposition, la défense explique que l'initiative prise à la BANI « avait reçu l'accord du CEMGAM ». Le principal intéressé, cité en tant que témoin, ne s'est pas présenté à la barre mais dans sa déposition il souligne qu'il a donné son assentiment « pour la réconciliation au sein de l'armée et non pour une participation à un coup d'État ». Plusieurs officiers généraux et officiers supérieurs présents ont montré qu'ils sont prêts à témoigner. En particulier, le général Amédée Ramihone Andriamisa, le général Voahangy Randriamalinarivo, chef d'état-major de l'armée ou encore Théophile Ramanandraibe. Une salve d'applaudissements a accueilli l'entrée du Pr Raymond Ranjeva et de sa fille dans la salle d'audience.

Pour leur défense, tous les accusés ont plaidé non coupable en rejetant tous les chefs d'accusation. Selon leurs explications, les réunions à la BANI n'avaient en aucun cas pour objectif de fomenter un coup d'Etat mais d'initier la réconciliation par le biais de la mise en place du Comité Militaire pour le Salut Public (CMSP), en réclamant la libération des détenus politiques et le retour des exilés politiques. Raymond Ranjeva, pour sa part, a déclaré qu'il n'est nullement derrière l'affaire et n'a pas fait appel aux militaires mais que ce sont plutôt ces derniers qui l'ont approché pour avoir les détails de son plan « *Vonjy Aina* ». Il a mentionné dans un document dénommé « *répartition des missions* » les éventuelles difficultés que poseraient le retour au pays de Didier Ratsiraka et de Marc Ravalomanana en vue d'une réunion au sommet des 4 chefs de file. Riana Ranjeva n'aurait fait que soutenir la proposition « *Vonjy Aina* » de son père et n'aurait pas participé au dialogue avec les militaires. Elle n'aurait également jamais pris connaissance du document « *répartition des missions* ».

La bataille de procédure de la 1<sup>ère</sup> journée du procès a porté également sur le fait de savoir si les prévenus avaient reçu leur notification à comparaître. La présidente a affirmé que les inculpés ont tous été destinataires de ce document mais qu'ils ont refusé de le signer. Elle a expliqué par ailleurs que les inculpés pouvaient contester cette affaire en faisant opposition jusqu'au jour de l'audience. Aucune démarche en ce sens n'ayant été reçue par la chambre d'accusation, le juge a rejeté la demande de renvoi. Autre point de procédure : la défense a soutenu que les militaires inculpés ne devaient pas être jugés par la CCO mais par un tribunal militaire, puisque l'arrestation a été faite dans une enceinte militaire.

21/03 - Des officiers généraux et officiers supérieurs accusés mettent à exécution leur intention de ne pas assister à leur procès. Plusieurs d'entre eux ont quitté la salle dès la reprise de l'audience au début du second jour de procès. L'initiative est qualifiée « d'acte politique » destiné à démontrer à l'opinion le non-respect des procédures. Seuls les colonels Coutiti Assolant et Narisoa Rabezandry ont choisi de rester, tout comme les deux civils, Raymond Ranjeva et sa fille Riana, préférant plaider non-coupables.

L'organisation des Nations unies envoie un message à la Cour internationale de Justice pour s'exprimer sur le procès mettant en cause Raymond Ranjeva. Dans une lettre du 15 mars, le SG mentionne : « Nous

avons suggéré que le département des Affaires politiques prenne contact avec le Représentant permanent de Madagascar auprès de l'Organisation Nations unies, comme cela avait été fait en novembre 2011, et l'alerte sur le fait que l'Organisation est préoccupée par les droits de la défense de M. Ranjeva. Nous avons également proposé que le rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression soit alerté de la situation. « Le département des affaires politiques vient de nous informer qu'il avait contacté le représentant permanent à Madagascar, (...) et a exprimé ses préoccupations sur la situation du juge Raymond Ranjeva et a souligné l'importance de la poursuite de la mise en œuvre de la « feuille de route sur les mesures de confiance», qui prévoit la cessation de toutes les « procédures judiciaires en cours contre des membres de l'opposition qui semblent être politiquement motivées » . L'importance du respect des droits de la défense du juge Ranjeva a également été soulignée au cours de la conversation. Le Secrétariat continuera à surveiller la situation et nous vous tiendrons au courant de tout développement ».

« Pr Raymond Ranjeva: élimination politique d'un présidentiable », titre Midi. « On veut éliminer politiquement le Pr Raymond Ranjeva parce qu'il est pressenti candidat à la future élection présidentielle, faute de candidature de Marc Ravalomanana. Bon nombre d'observateurs de la vie politique (...) partagent ce point de vue. En attendant les faits qui démentent ce constat, force est de signaler que les pro-Ravalomanana (...) se sont massivement rendus au palais de justice pour soutenir l'ancien juge à la CIJ. (...) Les grandes puissances, dont la France et les Etats-Unis, auraient des points de vue opposés sur la candidature des deux principaux protagonistes de la crise, Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina. La France roulerait pour la non-candidature de ces derniers, tandis qu'au nom de la démocratie, les Etats-Unis seraient pour la candidature des deux. C'est pour cette raison que le nom du Pr Raymond Ranjeva circule comme éventuel poulain de l'ancien président Marc Ravalomanana aux futures présidentielles. Du côté d'Andry Rajoelina, on cite le plus souvent le nom du vice-premier ministre Hajo Andrianainarivelo et du PDS d'Antananarivo, Edgard Razafindravahy. Des proches de Raymond Ranjeva démentent cependant l'affirmation selon laquelle l'ancien juge sera candidat aux futures présidentielles ».

22/03 - Acquittement de Raymond Ranjeva, fin de poursuite pour sa fille Riana, 9 des 21 prévenus condamnés. La Cour criminelle n'a pas attendu l'interprétation par la SADC des dispositions de la feuille de route sur l'apaisement. Le lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina, hospitalisé à La Réunion, est condamné à une peine de travaux forcés à perpétuité. Son état de santé ne permet pas encore de procéder à son rapatriement, a déclaré à la presse la ministre de la Justice. Toutes les dépenses liées à son hospitalisation sont aux frais du gouvernement malgache depuis son évacuation à La Réunion, en décembre 2011. Sa famille a fait savoir qu'il sera évacué prochainement en France. Les médecins envisagent, en effet, une troisième intervention chirurgicale. La rumeur court qu'il va demander l'asile en France. Les généraux Noël Rakotonandrasana et Jean Heriniaina Raoelina écopent chacun de 7 ans de travaux forcés et autant d'interdiction de séjour. 5 autres officiers supérieurs sont condamnés chacun à 5 ans de travaux forcés et autant d'interdiction de séjour. Il s'agit des colonels Coutiti Assolant, Vincent Toto, Faustin Andriambahoaka, Roland Ravoavahy, Emilien Ramboasalama et Alfred Raberanto. Les autres hommes en treillis, dont Narisoa Rabezandry, sont acquittés. Les officiers généraux et officiers supérieurs condamnés sont reconnus coupables de coup d'État. La Cour a également tenu compte de la déclaration de dissolution des institutions transitoires et de leur remplacement par le Comité militaire de salut public, selon leur déclaration du 17 novembre 2010 à la BANI. Pierrot Rakotojaona, avocat général, a affirmé qu'il n'a pas décelé de lien entre la famille Ranjeva et les événements de la BANI. L'universitaire n'a pas souhaité s'exprimer. Après le prononcé du verdict, il s'est approché des autres accusés pour leur serrer la main. De son côté, le général Jean Heriniaina Raoelina s'est levé du banc des accusés, tout sourire, en dressant le pouce. Il a été imité par son frère d'armes, Noël Rakotonandrasana, qui a, pour sa part, lancé son poing vers le ciel. « Courage! », s'est-il exclamé. « C'est la justice. Restez calme. Le temps viendra... », a-t-il poursuivi face aux proches des condamnés.

L'audition tant attendue du CEMGAM n'a finalement pas eu lieu, ce dernier ne s'étant pas rendu au tribunal. Sa déposition a néanmoins été lue par l'un des 4 assesseurs. Il déclare ne pas avoir promis de doter les mutins d'armes, ni avoir accepté l'idée de participer à la réconciliation entre les militaires. Il souligne également avoir refusé d'occuper le poste du premier responsable du CMSP (Comité Militaire pour le Salut Public) et condamne la tournure prise par les évènements. Les avocats des condamnés ont d'ores et déjà annoncé qu'ils feront appel du jugement et effectueront un pourvoi en cassation.

L'affaire BANI risque de provoquer un imbroglio juridico-politique. La décision peut faire couler beaucoup d'encre sur la bataille de procédures liée à l'application de la feuille de route. Lors de l'annonce du verdict, la présidente, Haja Jacqueline Razafindramaro a confirmé la compétence de la Cour à juger l'affaire, rejetant ainsi les multiples demandes de renvoi formulées par la défense, ainsi que par la SADC qui avait invité dans une lettre, lue au procès, tous ceux qui sont concernés par l'affaire à « attendre le processus de la SADC pour déterminer si les accusés peuvent bénéficier ou non d'un arrêt des poursuites stipulé dans l'article 16 de la feuille de route ». « Nous sommes ici pour une décision judiciaire et non politique (...) La feuille de route constitue une décision politique », a argumenté l'avocat général. Pour la défense, « la feuille de route est une loi en vigueur. Elle s'applique à tous », rejetant l'argumentation de l'avocat général selon laquelle une loi nécessite des décrets ou arrêtés d'application. Me Eric Andrianahaga, avocat de Raymond Ranjeva, a mis en exergue la nécessité de renvoyer l'affaire, en brandissant l'article 32 de la feuille de route qui prévoit l'arbitrage de la SADC en cas de divergences dans la compréhension du texte.

Commentaire de Madonline : « Le régime a pu mettre hors d'état de nuire le lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina. Celui qui a fait le coup de force le 17 mars 2009 pour imposer Andry Rajoelina au directoire militaire a été condamné aux travaux forcés à perpétuité. Il est le seul à avoir été condamné de la sorte parmi le groupe d'officier qui a fait la déclaration de la suspension des institutions de la transition le jour du référendum personnel d'Andry Rajoelina le 17 novembre 2010. « Je l'ai aidé, j'ai mis le petit avion qui est à ma disposition pour l'évacuer à la Réunion, ce n'est pas moi qui vais demander à ce qu'on le condamne ainsi », s'est disculpé Andry Rajoelina sur une chaîne privée. Quel crime le « colonel Charles » a-t-il commis pour avoir été sanctionné plus lourdement que ses supérieurs en la personne des généraux Rakotonandrasana et Raoelina qui ont écopé de 7 ans de travaux forcés ? Il paierait ses menaces de tout révéler sur les dessous du coup d'Etat de 2009. Déià. le célèbre officier a échappé à la mort dans la maison de force de Tsiafahy après avoir été rué de coups. Les autres militaires qui ont été liés directement à la déclaration d'Ivato ont récolté 5 ans de prison à l'instar du colonel Coutiti. Pour les opposants qui ont dénoncé la tenue de ce procès politique, le tribunal n'a pas tranché comme il faut ni en liberté. Le SMM semble du même avis en prenant à parti la ministre de la Justice. Auguste Marius attaque de front Christine Razanamahasoa qui refuserait de signer la résolution des magistrats revendiquant la liberté et l'indépendance de la justice. Pour le président du SMM, la ministre est le blocage de l'amélioration et de l'assainissement du système judiciaire. (...) Christine Razanamahasoa est une militante du mouvement TGV des premières heures, intronisée à son poste sur la place du 13-Mai. La mouvance Rajoelina l'a maintenu contre vents et marrées avec pour mission d'empêcher le retour au pays du président évincé par le coup d'Etat de 2009 ».

## « Affaire FIGN »

23/03 - Le procès de l'affaire FIGN est renvoyé. Les prévenus n'ont pas bénéficié de liberté provisoire. Le tribunal a décidé du report du procès sine die, suite, semble-t-il, à un vice de procédure. Pour Tribune, en revanche, cette décision aurait pu être prise dans l'attente de la réponse de la SADC quant à la signification exacte de l'article 16 de la feuille de route. Le lieutenant-colonel Andrianjafy et ses compagnons d'armes, qui constituent le gros des accusés de l'affaire FIGN, ont été renvoyés à la maison de force de Tsiafahy et à la prison d'Antsirabe. 36 personnes sont mises en cause dans cette affaire, dont 16 civils et 20 militaires, spécialement des gendarmes du camp de Fort Duchesne. Parmi eux les 5 militaires qui avaient recouvré la liberté après avoir bénéficié une première fois de liberté provisoire, à la suite d'un procès en janvier. Des civils, appartenant pour la plupart au mouvement ecclésiastique « Hetsiky ny mpitondra fivavahana » (HFM) figurent également sur la liste des accusés, ainsi que deux individus qui siègent au Parlement de la Transition. 26 accusés étaient présents à l'audience. Les charges allant de l'incitation au soulèvement populaire à l'assassinat d'un agent des forces de l'ordre, en passant par la dissolution des institutions de l'État, sont maintenues. Les civils sont inculpés pour refus d'obtempérer, réunion non autorisée et outrage aux forces de l'ordre. La défense a affirmé vouloir mettre à profit le laps de temps jusqu'au prochain procès. Elle a souhaité la présence comme témoins des officiers généraux, spécialement le général Ravalomanana et le général Razafindrakoto, respectivement commandant de l'État-major mixte opérationnel pour Antananarivo (Emmo-Far) et commandant de la gendarmerie nationale, ainsi que du général Faly Rabetrano, DG du BIANCO puisque l'affaire possède une dimension financière. Une intervention avec des appuis vidéo de la scène au Fort Duchesne a été évoquée. Ce procès renvoie une nouvelle fois à la question de l'application de la feuille de route, particulièrement de son article 16 prévoyant un arrêt des poursuites contre l'opposition. Le patron de la CIRGN, le général Richard Ravalomanana a fait savoir qu'il n'hésiterait pas à venir témoigner si la

# Les conflits opposant la police, la justice et le syndicat des magistrats

01/03 - Affaire du magistrat assassiné à Toliara : la famille de Rehavana Michel interpelle le SMM et la police. Près de 2 semaines après la rencontre entre le SMM et le corps des policiers, dirigée par Andry Rajoelina et Jean Omer Beriziky, qui a abouti à la signature d'un accord « à minima » entre les deux parties, la situation semble bloquée. Les auteurs du meurtre du substitut du procureur ne sont toujours pas arrêtés, alors que l'enquête devait être accélérée. Le sort du ministre de la Sécurité intérieure, Arsène Rakotondrazaka, reste en suspens. Les magistrats n'ont toujours pas obtenu sa révocation.

**02/03 - Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice a rencontré une délégation du SMM**. Elle a apporté des éclaircissements sur la circulaire adressée aux magistrats qui leur intime l'ordre de reprendre le travail. Le syndicat insiste sur le principe du service minimum décidé par son assemblée générale. La ministre aurait annoncé « qu'elle compte prendre une nouvelle circulaire afin de prendre acte du retour progressif vers le fonctionnement normal de la justice », selon une source proche du dossier. Plusieurs tribunaux reprennent peu à peu leur activité, sous couvert du service minimum. Les magistrats ont inclus dans celui-ci la liquidation des dossiers en instance, dont les décisions auraient dû être rendues durant le mouvement de grève. Autre signe de détente : Christine Razanamahasoa a assisté à l'ouverture des « journées bloquées de la police » aux côtés d'Arsène Rakotondrazaka, ministre de la Sécurité intérieure.

Cour Criminelle Ordinaire venait à le convoquer.

La police entame un processus d'introspection, fait amende honorable et promet de redresser la barre pour redorer son blason. « Il y avait quelques relâchements dans le respect de la discipline au sein de la police », a reconnu Arsène Rakotondrazaka, ministre de la Sécurité intérieure. Les « journées bloquées de la police » ont permis aux participants de lister les maux qui rongent la police. « La politisation dans la gestion du corps, le manque de respect de la déontologie et des textes, ou encore le manque de moyens, ont également été relevés par les participants », fait part le commissaire Alexandre Ranaivoson, directeur du service d'information. Le conflit entre magistrats et les corps de police a été évoqué à huis clos. La police se refuse à tout parallélisme ou concurrence avec les « assises de la justice », organisées par les magistrats du 8 au 10 février et qui ont permis à ceux-ci d'accepter et de dénoncer les maux dont souffre leur profession, afin de les combattre.

03/03 - L'ancien député Rémi, dit Jao Jean, placé en liberté provisoire. L'ancien membre du CST, très influent dans sa région d'origine, était détenu à la prison Mahajanga avant d'être hospitalisé. Il avait été arrêté pour une affaire de détournement de mineure qui a eu un grand retentissement. Son avocat avait annoncé une demande de mainlevée de son mandat d'arrêt le 21 février. Fin janvier, le SMM a dénoncé les manœuvres de certains politiques visant à faire libérer l'ex-conseiller du CST. Il serait apparu en public dans la capitale le 8 mars, jour de la célébration de la Journée internationale de la femme, selon *Midi*.

17/03 - Les membres du SMM renouvellent leur confiance envers le président sortant, Arnaud Marius Auguste, pour diriger le syndicat durant les deux prochaines années. Les magistrats cautionnent ainsi les actions récentes du président du syndicat (bras de fer avec la police suite au meurtre d'un magistrat à Toliara, grève générale pour exiger le départ du ministre de la Sécurité intérieure, organisation des « assises de la justice » pour réclamer l'indépendance de la justice, mettre un terme aux interventions de l'exécutif et éradiquer la corruption). A l'issue de sa réélection, Arnaud Auguste Marius a déclaré que le SMM s'en tient à la décision prise en assemblée générale le 10 février : le service minimum est maintenu dans les différentes juridictions du pays. Les magistrats attendent encore l'application des résolutions prises lors de la réunion d'Ivato entre les magistrats et la police. Pour La Gazette, « il semble que les quelque 900 magistrats de l'île ne tiennent pas à changer de main, alors que la profession traverse une situation difficile. En effet, comme la grève des magistrats est encore sur les rails, la corporation tient à garder Marius Arnaud, l'homme qui a conduit le mouvement avec brio. L'action de celui-ci, depuis le meurtre du juge Rehavana Michel, est donc plébiscitée par les magistrats. (...) C'est la consécration donc pour ce jeune magistrat ».

20/03 - Le président fraîchement réélu à la tête du SMM pointe du doigt la Garde des Sceaux et réclame son départ9. « Elle [la Garde des Sceaux] doit partir [de son poste au sein du gouvernement]. Elle constitue le problème de la justice. (...) La communauté internationale a toujours dit qu'elle constitue un blocage pour la reconnaissance », a tonné Arnaud Marius Auguste. « Elle instrumentalise la Justice », assène-t-il en citant quelques dossiers chauds teintés de soupçon d'intervention. Le président du SMM est allé jusqu'à évoquer les conditions de la tenue du procès de l'affaire BANI à la Cour criminelle ordinaire (CCO). « Espérons que le président de la Cour tranchera en toute indépendance, loin de tout interventionnisme », ose-t-il mettre en garde. « Ce sont des accusations gratuites », rétorque la ministre Christine Razanamahasoa , avant de mettre en cause directement Arnaud Marius Auguste : « Il n'a pas les mains propres. Nous avons des preuves. (...) C'est lui qui est l'instrument des politiques. Il convoite ma place et se montre impatient pour y arriver, (...) il fait perdre les valeurs des magistrats. Il adopte un langage vulgaire, il est opportuniste et ne respecte pas l'obligation de réserve habituelle des magistrats » affirme-t-elle. Le président du SMM lance un défi et promet des explications sur des dossiers brûlants dans lesquels il est soupçonné d'être impliqué. Il promet la concrétisation des résolutions des « assises pour l'indépendance de la Justice », qui se sont tenues du 8 au 10 février et qui sont censées engager une lutte pour l'indépendance de la justice, contre les interventions politiques et pour l'éradication de la corruption. Jusqu'ici, les magistrats syndiqués réclamaient le départ d'Arsène Rakotondrazaka, ministre de la Sécurité intérieure, à la suite du mouvement de policiers ayant débouché sur la mort d'un magistrat à Toliara, le 9 décembre 2011. Des revendications, malgré la proclamation d'une grève générale, qui n'ont pas abouti. Andry Rajoelina avait prévenu qu'il ne céderait pas aux pressions exercées par les syndicalistes. Il est également monté au front pour défendre sa Garde des Sceaux et tuer dans l'œuf la proposition du premier ministre Omer Beriziky, qui suggérait le départ des 2 ministres dont les départements sont impliqués dans l'affaire de Toliara.

21/03 - Le président du Syndicat des magistrats (SMM) revient à la charge : «Je demande au ministre de la Justice l'ouverture d'enquêtes sur certains faits. Le ministre de la Justice a le pouvoir de le faire », a déclaré Arnaud Marius Auguste, en réponse à ses accusations de corruption visant les membres du SMM. « Nous détenons aussi des dossiers avec des preuves sur les acquisitions et les avoirs de la ministre depuis 2009, nous attendons le moment propice pour le grand déballage », a-t-il déclaré. Arnaud Marius Auguste répond également à l'une des accusations de la Garde des Sceaux qui lui reproche de faire perdre les valeurs des magistrats. Des valeurs tournant autour de l'obligation de réserve. « Il faut poser la question ainsi : qui est allée sur la Place du 13-Mai, et qui

\_

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Cf. Blog Justmad - http://storage.canalblog.com/24/26/448497/73957764.pdf

mérite de passer devant le conseil de discipline ? » demande-t-il. La ministre Christine Razanamahasoa a choisi de « ne plus répondre » aux déclarations diffamatoires du président du SMM, qu'elle juge «par trop immature ».

27/03 - Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), convoqué par la ministre Christine Razanamahasoa, rappelle à l'ordre tous les magistrats. La démarche intervient après les vifs échanges entre Arnaud Marius Auguste, président du SMM et Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice. « Le CSM (...) rappelle [qu'] en tant que citoyen, le magistrat dispose de la liberté d'expression, d'association et de réunion, mais doit toujours veiller à préserver la dignité de la fonction juridictionnelle. (...) Il est tenu au respect de l'obligation de réserve que lui imposent ses fonctions. (...) « Ils [les magistrats] sont tenus aux obligations inhérentes à la fonction de magistrat ». », indique la lettre qui leur a été adressée.

## > Santé, enfance, exclusion scolaire

10/03 - Accouchements : la pauvreté comme cause principale du décès des femmes. « Le coût de l'accouchement auprès d'une formation sanitaire publique, fixé à 150.000 Ar, est au-dessus de leurs moyens», constate la présidente d'une association des sages-femmes. Aucun frais d'accouchement n'est réclamé à la parturiente mais les consommables médicaux et les médicaments indispensables sont payants.10 femmes malgaches meurent chaque jour des suites de complications liées à l'accouchement. Dans la plupart des cas, elles n'ont pas suivi un traitement prénatal auprès des formations sanitaires. Faute de moyens, de nombreuses femmes préfèrent se rendre auprès des accoucheuses traditionnelles.

21/03 - Les centres de santé affrontent une menace de manque d'approvisionnement en médicaments et équipements médicaux. « Le budget de l'État, fonds réservé par le biais du ministère de la Santé aux achats de médicaments pour l'approvisionnement des formations sanitaires publiques, a été divisé par trois cette année »» annonce Tahina Andrianjafy, directeur général de l'association Salama qui assure ce service. Cette mise au point intervient en réponse aux critiques de la part de l'État sur le manque de médicaments dans certains centres de santé. Cette situation ne devrait pas affecter le volume des médicaments importés mais ce sont les patients qui vont devoir compenser la baisse des budgets.

23/03 - Un enfant sur deux souffre de retard de croissance. « 6,49% des enfants souffraient d'insuffisance pondérale sévère en 2007. Elle devrait être de 4,97% en 2012, mais ce chiffre pourrait être stable, voire en hausse à la suite des problèmes politiques depuis 2009 qui ont créé une grave crise socio-économique », indique Eric Rakotoarisoa, responsable du système d'information géographique au sein de l'Office national de la nutrition (ONN). Dans ce contexte, « 50,10% des enfants subissent une malnutrition chronique ou retard de croissance, dont 26,40% dans un cas sévère », précise l'ONN. « Le financement pour concrétiser le plan national d'action pour la nutrition 2012-2015 va coûter 137.000 dollars. Une partie de cette somme attend la reconnaissance internationale, tandis qu'une autre est déjà prête dans les autres ministères », relate l'Office.

15/03 - L'UNICEF Madagascar publie une étude pour favoriser l'inclusion de tous les enfants dans le cycle primaire 10. Cette étude nationale sur l'exclusion scolaire et les moyens d'inclusion au cycle primaire se situe à un moment de grandes difficultés et d'incertitudes pour Madagascar. L'impact de la crise que subit actuellement le pays a de profondes conséquences tout particulièrement sur la santé, la nutrition ou encore l'accès à l'eau de ses enfants. L'éducation paye également un très lourd tribut à cette situation et à ce jour plus d'un enfant sur quatre n'a pas accès aux écoles primaires. Si cette étude explicite l'ampleur et les mécanismes de l'exclusion au cycle primaire, celle-ci souligne également tous les efforts entrepris par l'ensemble des acteurs des communautés, des écoles et des ménages pour rendre l'éducation plus inclusive. Avec plus d'un million d'enfants non-scolarisés, l'exclusion scolaire au cycle primaire est l'un des problèmes les plus importants du système éducatif malgache. Déjà problématique auparavant, la situation a considérablement empiré depuis la crise de 2009 : le taux net de scolarisation au primaire n'est plus que 73,4% en 2010 contre 83.3% en 2005. Pour l'année 2010, près de 700.000 enfants sont sortis du système scolaire entre le CP 1 et le CM 1.

16/03 - L'UNICEF enfin prête à fournir des kits scolaires. Les enseignants vont aussi bénéficier de cette aide. Les kits seront destinés aux 4,5 millions d'enfants des écoles primaires publiques (EPP). Les bailleurs, dans le cadre du Global Partnership for Education, semblent ainsi lâcher prise après 3 ans de gel des financements. « Aucune objection n'est émise actuellement par les bailleurs. Je pense qu'il n'y aura pas de problème pour le déblocage de fonds après la lettre et les pièces justificatives envoyées par le ministère des Finances et du budget ainsi

Of. Blog Justmad - <a href="http://storage.canalblog.com/76/59/448497/73819864.pdf">http://storage.canalblog.com/76/59/448497/73819864.pdf</a>
Accès au rapport complet (format PDF), illustré de photos de Pierrot Men :
<a href="http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=unicef%20madagascar%20%C3%A9tude%20epp&source=web&cd=5&ved=0CEAQFjAE&url=http%3A%2F%2Fwww.unicef.org%2Fmadagascar%2FEXCLUSION-VFINALE\_mail.pdf&ei=x9hiT8ChHqPT0QWtnbGOCA&usq=AFQjCNHNqh3tEDCXEaa2f8VlaQTNZEd-fw&cad=rja</a>

que l'Éducation nationale », explique un responsable de l'UNICEF. Une partie des 25 millions de dollars dont dispose l'UNICEF va permettre de financer la salaire des maîtres Fram pour les 4 premiers mois de l'année 2012.

**31/03 - Un plan pour réinsérer les jumeaux.** L'atelier qui s'est tenu à Mananjary avec l'appui du PNUD et la participation des acteurs locaux de la protection des droits des enfants a abouti à la redynamisation d'un réseau de protection et la validation d'un plan d'action visant à la réinsertion familiale et communautaire des jumeaux et des mères biologiques. L'atelier visait à soutenir les efforts déployés par la population locale pour l'éradication de l'abandon des jumeaux et la traduction des changements en plan d'actions concertés entre les différents acteurs.

# ▶ Gouvernance, insécurité

07/03 - 82% des sociétés formelles malgaches et étrangères usent de fausses déclarations fiscales. Jean-Claude Razaraniaina, directeur général du Samifin rapporte que la fraude fiscale figure en tête des infractions d'origine de blanchiment d'argent. La fraude douanière se situe en seconde position. Des importateurs et exportateurs procèdent aux échanges commerciaux avec du cash au lieu de la domiciliation bancaire, rendant difficile, voire impossible, la traçabilité des transactions. Des sociétés spécialisées dans l'exploitation minière sont également pointées du doigt. Certaines ne possèdent même pas de compte bancaire. « Nous avons décidé de travailler étroitement avec les services financiers des pays où il y a le plus de ressortissants soupçonnés d'être trempés dans le blanchiment d'argent, comme Maurice, la Thaïlande, les Emirats Arabe Unis, la France et Monaco », confie Jean-Claude Razaraniaina. Le Samifin se dit préoccupé par la baisse du nombre de déclarations de soupcon recue en 2011, alors que, dit-il, « le nombre de personnes subitement riches ne cesse d'augmenter ». Cette chute pourrait trouver son origine dans l'incompétence des organes de contrôle, en dépit de la formation qui leur a été dispensée, mais aussi dans leur complicité avec les trafiquants. Le directeur général du Samifin a essayé d'établir des contacts avec son homologue chinois en vue d'une coopération dans la lutte contre la criminalité financière transcontinentale mais ses démarche n'ont pas abouti, la Chine n'étant pas membre du groupe Egmont (plateforme mettant en liaison tous les services de renseignements financiers du monde), contrairement aux services de renseignements financiers taïwanais. Cette coopération s'avère pourtant indispensable, La Chine étant devenue le 1<sup>er</sup> fournisseur de Madagascar et la destination principale de l'exportation illicite de bois de rose.

L'Alliance Voahary Gasy et le Samifin ont signé un accord dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent par l'exploitation des ressources naturelles.

**09/03 - Affrontements meurtriers entre des gendarmes et la population dans le Vakinankaratra.** Une nouvelle bavure des forces de l'ordre a fait 2 morts et 3 blessés parmi les civils. Cet incident est survenu à la suite d'un vol d'animaux commis dans un village. La population a voulu se faire justice, provoquant la riposte d'un gendarme qui a tiré sur la foule, tuant un adolescent. Ayant appris son décès, la foule a projeté de prendre d'assaut le poste avancé de la gendarmerie. Après avoir évacué les membres de leurs familles, les gendarmes ont de nouveau ouvert le feu, tuant sur le coup une personne et en blessant trois autres. La lutte contre les *dahalo* et le rétablissement de la sécurité oppose dans de nombreuses localités les forces de l'ordre à ceux qui prônent le recours aux conventions communautaires ou « *dina* » qui ouvrent la voie à la vindicte populaire<sup>11</sup>.

**23/03 - Des abus des forces de l'ordre dans le Sud.** Les membres du groupe parlementaire Monima, parti de l'ancien premier ministre de la HAT, Monja Roindefo, ont adressé une lettre au gouvernement pour dénoncer les abus commis par les membres des forces de l'ordre à l'encontre des populations dans les districts de Bezaha, Betioky Sud, Benenitra et Sakaraha en marge de l'opération « *Tsimitsisy* » visant à éradiquer les vols de zébus.

**07/03 - L'insécurité inquiète le gouvernement indien.** Il a fait part au ministre des Affaires étrangères de ses vives préoccupations face à la recrudescence de l'insécurité, notamment le kidnapping de ses ressortissants. Selon le communiqué du conseil de gouvernement, ces affaires résultent généralement de règlements de compte entre membres de la communauté indienne. Celle-ci est très réticente à fournir des informations aux forces de l'ordre. Néanmoins le gouvernement s'engage à renforcer la sécurité des biens et des personnes de toutes nationalités vivant dans la capitale. En 2011, 42 malfrats impliqués dans des affaires de kidnapping ont été appréhendés par les forces de l'ordre, a révélé le général Richard Ravalomanana, commandant régional de la gendarmerie. Certains ont été relâchés, faute de procès, après 8 mois de détention préventive, déplore-t-il. La communauté karana, connue pour sa solidarité, peut réunir l'argent des rançons dans un laps de temps assez court, a-t-il indiqué. Les rançons peuvent atteindre 40 millions Ar. Des opérateurs économiques karana mettent en cause la France, qui ne se préoccuperait pas de la protection de leurs membres dont beaucoup possèdent la nationalité française.

14/03 - L'ambassadeur de France, Jean Marc Châtaigner, se soucie de la protection des membres de la communauté française face à la recrudescence de l'insécurité. Le ministère malgache des Affaires étrangères

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Cf. Blog Justmad – interview du général Richard Ravalomanana sur les dina et la vindicte populaire http://storage.canalblog.com/73/16/448497/74231136.pdf

a été interpellé. Le ministre de la Sécurité intérieure, Arsène Rakotondrazaka, a confié que des stratégies avaient été déployées pour combattre ce fléau. « Nous allons prochainement entrer en contact avec l'ambassade de France afin qu'elle nous apporte son aide. Nous avons besoin de caméras de surveillance ainsi que de véhicules », a-t-il affirmé. « Nos actions s'opèrent en faveur de tous les habitants de la capitale », a-t-il souligné : aucune mesure particulière ne sera adoptée aux profits des seuls ressortissants français. La communauté française se dit préoccupée par la multiplication des vols à l'arraché, des attaques physiques, des cambriolages ainsi que des enlèvements de ressortissants franco-indiens. « On se rend compte que la France inspire toujours autant de respect aux dirigeants du régime », constate Tananews.

Commentaire de L'Express: « l'insécurité avance au triple galop. Aucun bandit n'est pris en flagrant délit par la police qui se distingue plutôt par l'exécution d'individus soupçonnés de préparer un coup. Et paradoxe, c'est la population elle-même qui attrape souvent ces malfrats et s'en charge, illustrant la déliquescence de l'État de droit de tuer. Et il a fallu que l'ambassadeur de France, inquiété par les attaques et les kidnappings, devenus un véritable business contre ses ressortissants, secoue le gouvernement pour qu'on prenne conscience de la gravité de la situation. La souveraineté nationale aurait dû dicter au gouvernement la protection des biens et des personnes, avant tout les compatriotes. La souveraineté nationale c'est pouvoir doter ses forces de sécurité des moyens nécessaires, et non seulement de bombes lacrymogènes pour mater les opposants, et autrement que par l'exemption d'impôts, pour faire régner la paix. C'est équiper les sapeurs-pompiers de moyens modernes sans attendre l'aumône des communes françaises. C'est doter les hôpitaux des équipements fondamentaux sans compter sur les clubs de service ».

23/02 - La sécurité est renforcée aux alentours des établissements scolaires français de la capitale. Des éléments du Service Anti-Gang (SAG) sont mobilisés. Des tentatives d'enlèvement ont été déjouées dans un établissement scolaire privé réputé de Toamasina. Les ressortissants français reçoivent régulièrement des SMS d'avertissement et de mise en garde du consulat ou de l'ambassade.

27/03 - Le premier ministre admet que l'insécurité est un fléau qui affecte l'ensemble du pays. Le gouvernement et l'administration sont, dans cette optique, disposés à multiplier leurs efforts pour ramener la sécurité et la paix, a-t-il assuré. Un plan de sécurisation national est sur le point d'être finalisé, en concertation avec le ministère de la Sécurité intérieure et le secrétariat d'État chargé de la Gendarmerie, a fait savoir, pour sa part, le général Lucien Rakotoarimasy, ministre des Forces armées. Un plan qui prévoit le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national, à la demande du président de la Transition, qui s'est exprimé sur le sujet au cours d'une récente interview télévisée. La participation de l'armée aux opérations de sécurisation requiert cependant un cadre légal, a mentionné le ministre. « Les attaques à main armée, dans la capitale et ses environs, ont quelque peu diminué de fréquence depuis le 20 mars », a malgré tout relevé le général Richard Ravalomanana, commandant de la circonscription de gendarmerie, pour qui la pauvreté ainsi que le phénomène d'impunité qui prévalent actuellement dans la Grande lle constituent les principaux facteurs de ces attaques répétées. « Les forces de l'ordre s'efforcent d'assumer tant bien que mal leur mission en mettant les criminels sous les verrous. Mais dans la plupart des cas, à peine écroués, ils sont relâchés sans même avoir purgé leurs peines », a-t-il fait remarquer. Le général Richard Ravalomanana n'a pas écarté la thèse d'actes de déstabilisation perpétrés par certains politiciens. Andry Rajoelina a promis de doter les forces de l'ordre d'équipements adéquats. La propriété du premier ministre, à Sambava, a été attaquée par des malfrats, le gardien a été abattu. Réagissant aux propos se vouant rassurant du général Ravalomanana, Ma-Laza écrit : « C'est mal considérer les préjudices et l'impression de laisser pour compte des victimes dont le seul tort est de vivre dans un pays où l'on n'est pas sûr de rentrer intact chez soi tous les soirs si la maison n'a pas été dévalisée auparavant. Après un demi-siècle d'indépendance et 65 ans après les événements de 1947, force est de constater que bon nombre de gens commencent à regretter l'ère coloniale. A cette époque, du moins, l'on ne mourait pas au coin de la rue et les crimes ne restaient pas impunis. La peur du gendarme et la mainmise de l'Etat n'étaient pas de vains mots et le respect des valeurs malgaches, même si celles-ci étaient, dit-on, combattues par le gouvernement colonial, régulait la société ».

28/03 - Andry Rajoelina, n'est « pas entièrement satisfait de l'allure arborée par le plan de sécurisation nationale ». Le président de la Transition a donc donné en conseil des ministres des consignes « fermes et catégoriques » pour que la population retrouve la sécurité dans son quotidien le le le vont se traduire par la mise en place d'éléments mixtes (armée, police et gendarmerie), des actions directes de traque et de dissuasion sur le terrain, partout et en permanence, le renforcement des postes de contrôle des forces de l'ordre ; le quadrillage total, notamment des « points noirs », des patrouilles permanentes des forces de l'ordre, notamment dans les quartiers où sévit en permanence l'insécurité, des barrages routiers, des contrôles d'identité systématiques de nuit. Andry Rajoelina veut rétablir la confiance entre les populations et les forces de l'ordre, gravement affectée par les abus et autres escroqueries perpétrés par certains de ses représentants.

15/03 - Un livret remis aux forces armées pour rappel des règles d'éthique et de la déontologie. Le document a été élaboré avec le concours du BIANCO. Le ministre Lucien Rakotoarimasy a tenu à souligner que 2012

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Cf. Blog Justmad - <a href="http://storage.canalblog.com/45/71/448497/74201945.pdf">http://storage.canalblog.com/45/71/448497/74201945.pdf</a>

est « l'année de l'éthique et de la déontologie », ce qui justifie ces rappels, suite aux entorses constatés au sein de l'armée.

# **ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT**

# ▶ Conflits sociaux et revendications : Banque centrale, université, enseignants, armée, forestiers

01/03 - Les forces armées et la police lancent une mise en garde sur la nécessité du règlement des crises sociales. Au-delà de la tension politique autour de la mise en œuvre de la feuille de route, le régime doit faire face à plusieurs foyers de tension sociale. « Ceux-ci commencent à prendre de l'ampleur et nous risquons d'avoir du mal à gérer la sécurité (...) si cela continue », affirme un responsable des forces de l'ordre. Plusieurs hauts gradés ont participé à une séance de travail avec le premier ministre Omer Beriziky. Arsène Rakotondrazaka, Christine Razanamahasoa, Etienne Razafindehibe et Régis Manoro, ministres de la Sécurité intérieur, de la Justice, de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation nationale, étaient également présents. La question de l'agitation sociale a été abordée en conseil des ministres et Andry Rajoelina a donné pour consigne aux départements ministériels concernés de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour en finir avec les grèves et l'insécurité grandissante. Au niveau de la primature, plusieurs réunions ont été organisées ces derniers jours autour de ces foyers de tension. L'exécutif n'a pas encore trouvé de réponse à toutes ces contestations, dont certaines se prolongent depuis plusieurs mois, et il donne l'impression de tergiverser, en raison, peut-on supposer, du manque de cohésion de l'équipe gouvernementale et des rapports difficile entre la présidence et la primature.

## **Banque centrale**

Les employés ont suspendu leur mouvement de grève mais projettent de demander aux censeurs de se prononcer sur les évènements qui ont marqué la vie de l'institution [le limogeage du gouverneur]. « Selon les textes régissant la Banque centrale, ces derniers sont les seuls responsables habilités à se prononcer dans de telles situations », précisent-t-ils. Le tribunal administratif devra par ailleurs se prononcer sur la réquisition des employés en grève. Fréderic Rasamoely, gouverneur sortant de la Banque centrale, attendrait le rapport des censeurs de l'institution financière avant de procéder à la passation de service avec son successeur Guy Ratovondrahona. Par ailleurs, un quotidien rapporte que l'ancien gouverneur est convoquée à la police pour faire la lumière sur les affaires liées à Marc Ravalomanana, et qui ont transité par la BCM.

10/03 - Après deux reports, le tribunal administratif s'est déclaré incompétent concernant la requête de certains employés de la Banque centrale sur la réquisition émise par le gouverneur intérimaire. Le dossier est a été transmis au Conseil d'État. Ce transfert est perçu par ces agents comme une victoire. Ils lancent à nouveau un appel aux censeurs à prendre position.

18/03 - La passation de service entre le gouverneur sortant Frédéric Rasamoely et le nouveau gouverneur s'est finalement tenue.

#### Grève des enseignants-chercheurs

01/03 : les étudiants poursuivent leur revendication pour une reprise des activités pédagogiques. Ils ont rencontré Etienne Hilaire Razafindehibe, ministre de l'Enseignement supérieur, qui leur a fait part des décisions prises par le gouvernement pour répondre à certaines revendications des enseignants. Le ministre avoue son incapacité à résoudre la crise. Les étudiants l'invitent à dénoncer les responsables du blocage. Ils menacent d'observer une grève générale si aucune mesure relative à la résolution du problème de l'université n'est adoptée dans les plus brefs délais.

**02/03 -** Les présidents et les chefs d'institutions universitaires annoncent la rentrée des facultés au mois d'avril ou début mai au plus tard. Le SECES refuse sans un accord écrit. « L'année universitaire ne sera pas blanche », indique Gatien Horace, président de l'université de Toamasina, au nom des présidents des universités. « Nous envisageons d'achever ce mois les cours et les examens qui ont été suspendus au mois de décembre. La rentrée universitaire aura lieu en avril, au plus tard au début du mois de mai », annonce le ministre de l'Enseignement supérieur, Etienne Hilaire Razafindehibe. Les universités ayant terminé leurs cours peuvent commencer l'année universitaire 2011-2012. Cette décision est rejetée par le syndicat des enseignants-chercheurs. « Terminer en un mois les activités pédagogiques de 3 mois est impossible », réplique-t-il. Le SECES exige un accord écrit avec l'État avant de reprendre les cours. « Parmi les priorités figure le déblocage du budget de fonctionnement nécessaire pour organiser les sessions restantes pour certains départements, nécessitant l'intervention du président de

la Transition. S'y ajoute le paiement d'au moins une partie des indemnités et des heures complémentaires des enseignants-chercheurs », a expliqué le président de l'université de Toamasina.

- 07/03 L'assemblée générale du SECES décide la poursuite de la grève à Antananarivo. Le conseil de gouvernement a décaissé 50% du montant des indemnités pour les heures complémentaires des enseignants-chercheurs ainsi qu'une partie de leurs indemnités de recherches. Une mesure qui ne satisfait pas le syndicat, qui exige toujours l'application intégrale des 3 décrets de 2009 relatifs à leurs rémunérations. Le ministère de l'Enseignement supérieur avait annoncé lors de la conférence des présidents des universités et des chefs d'institutions que les cours seront achevés à la fin du mois, alors que pour les enseignants 3 mois sont nécessaires pour achever les cours et examens de l'année universitaire 2010/2011. Le blocage du conflit ne touche pas les universités d'Antsiranana et de Toliara où les cours vont pouvoir reprendre, selon la décision prise par la récente conférence des présidents. Les cours aux universités de Mahajanga et de Toamasina n'ont jamais été suspendus.
- 09/03 Les enseignants de l'université d'Antananarivo veulent obtenir la garantie écrite que toutes les conditions pour une année universitaire pleine soient réunies, avant de reprendre les cours. Ils veulent s'assurer « que tous les fonds nécessaires au fonctionnement de l'université et l'allocation des bourses d'études aux étudiants seront effectifs », a déclaré Simon Richard Rakotondrainibe, président du SECES. Andry Rajoelina a demandé, lors du dernier conseil des ministres « le déblocage effectif des fonds se rapportant aux indemnités d'heures complémentaires des enseignants chercheurs et ceux devant supporter le fonctionnement des universités », afin que l'année universitaire 2010-2011 puisse se terminer et « que la crise vécue connaisse une fin ».
- 14/03 Le ministre de l'Enseignement supérieur, Etienne Hilaire Razafindehibe, évoque de possibles sanctions à l'encontre des grévistes. Il s'abrite derrière le communiqué du dernier conseil de gouvernement qui prône la fermeté pour éradiquer les foyers de tension sociale : « Le premier ministre a fait remarquer que, ces derniers temps, il existe des velléités d'abuser de la conjoncture difficile, due à la crise, pour créer des foyers de tension (grèves à l'Université et au niveau de l'Éducation nationale). Ce qui l'a amené à donner des consignes fermes aux ministres concernés pour qu'ils prennent des mesures strictes dans le but de contenir ces foyers de tension ».
- 17/03 Les étudiants se sont entretenus avec le ministre des Finances et du Budget et ont demandé la suspension des salaires des enseignants grévistes.
- 22/03 « La grève des enseignants-chercheurs a duré 10 mois entre 2010 et 2012 et a coûté 15 milliards Ar au pays. Ils ont continué à percevoir leur salaire sans avoir effectué leur travail », ont dénoncé des responsables ministériels interpellés par des étudiants qui font pression pour la reprise des cours dès que la 1<sup>ère</sup> tranche des indemnités promises aura été versée aux universitaires. Le ministère des Finances et du Budget rappelle que les décrets concernant ces diverses indemnités seront appliqués de manière progressive, au fur et à mesure des disponibilités financières.
- 27/03 Après plus de 3 mois de grève, le SECES annonce être prêt pour la reprise des cours. En cas de non-respect des promesses de l'État, la grève reprendra. L'année universitaire 2010-2011 va donc pouvoir s'achever. La date de la nouvelle rentrée sera fixée par chaque établissement. Certains d'entre eux doivent encore assurer 2 mois d'enseignement pour achever l'année en cours. Les étudiants qui ont quitté le campus ont 3 semaines pour revenir. La promesse de l'État de résoudre le conflit a conduit à cette décision, qui est assortie d'une réserve. « L'État nous a promis de répondre à nos revendications sur les indemnités, l'échelonnement,...au mois de juin ou juillet. On verra au fur et à mesure la réalisation de cette promesse. La grève a cessé mais nos revendications tiennent », ajoute le secrétaire général du SECES. Après avoir achevé les cours et examens, les enseignants tiendront une assemblée pour faire une évaluation. Des commissions ont été mises en place pour veiller à la suite des négociations en cours avec l'État.

#### Grève du syndicat des enseignants du primaire et du secondaire public

19/03 - Examens officiels : menace de blocage des enseignants membres du Sendikan'ny Mpanabe eto Madagasikara (SEMPAMA). L'augmentation des salaires, indemnités et autres avantages figurent parmi leurs revendications, ainsi que l'intégration des enseignants FRAM à la fonction publique. Le mouvement s'étend dans les régions. Des sit-in sont organisés devant le ministère de l'Éducation nationale. Le syndicat dénonce le « deux poids, deux mesures » du pouvoir qui est parvenu, selon eux, à régler rapidement les revendications des militaires, mais qui fait la sourde oreille quant à leurs revendications. La Gazette conteste la revendication d'intégration des enseignants FRAM à la fonction publique : leur incompétence provoquerait de nombreux récriminations des parents d'élèves, notamment pour l'absence de maîtrise de la langue française. Le quotidien redoute une nouvelle « génération sacrifiée ». Le président de la Transition a demandé aux ministères de conscientiser les enseignants sur le fait que le réajustement des grilles indiciaires nécessiterait le déblocage de près 180 milliards Ar, ce qui n'est guère envisageable durant la période transitoire.

Commentaire du Courrier: « Parents pauvres de l'éducation ils ont toujours été, parents pauvres de tous les corps de métiers ils le resteront à jamais, ces enseignants des EPP et des CEG car l'Etat donnera toujours satisfaction aux autres corps dans leurs revendications, si pauvre se déclare-t-il et si « vides » soient ses caisses : les militaires parce qu'ils sont craints et que toute grogne de leur part doit être étouffée et obtenir gain de cause le plus vite possible et les « grands » enseignants car leur blocage pourrait amener à une mobilisation des étudiants de toute l'île (1972 est passé par là !) ».

Le contact a été renoué avec le premier ministre. Des réunions techniques sont prévues début avril.

## Grève des agents forestiers

- 02/03 Le syndicat des corps forestiers et de l'administration forestière annonce une grève générale illimitée. Ses revendications portent sur l'annulation de l'arrêté ministériel du 18 janvier portant sur la classification et la normalisation dimensionnelle, ainsi que l'exportation des produits principaux des forêts, le paiement des salaires des ECD (Employés de courte durée), l'arrêt de l'interventionnisme des membres du cabinet du ministère dans le contrôle des laisser-passer ainsi que la mise en place d'un ministère spécial pour la Forêt. La suspension des délivrances de laissez-passer, des permis de coupe ainsi que des autorisations d'exploitation va provoquer des pénuries. Le charbon de bois ne sera pas épargné. On observe déjà une flambée des prix de ce combustible. Avec l'Alliance Voahary Gasy, les forestiers vont saisir le Conseil d'État dans le cadre d'une requête de sursis à exécution et d'annulation de l'arrêté.
- **06/03 Le ton se durcit entre le ministre de l'Environnement et les forestiers**. Selon le président de leur syndicat, le ministre aurait déclaré : « *même si tous les agents forestiers sur l'ensemble du territoire malgache sont en grève, la situation n'a pas d'importance* ». La poursuite de la grève générale fait craindre le pire aux vendeurs de charbon de bois. Une situation aggravée par la période cyclonique et le mauvais état des infrastructures routières. Il en résulte un doublement, voire un triplement des prix sur les marchés. Les détaillants ont fermé leurs portes, ne pouvant plus s'approvisionner, laissant ainsi place aux revendeurs au noir qui vendent le charbon de bois à la poi-quée.
- 07/03 Le déblocage du financement additionnel portant sur une valeur de 50 millions de dollars récemment accordé par les bailleurs de fonds pour le secteur environnement pourrait ainsi être remis en cause, selon Midi. En effet, « les bailleurs de fonds se renseignent sur l'origine de notre manifestation. Puisqu'ils sont à notre écoute, nous leur avons adressé un compte rendu de toutes les anomalies constatées au niveau du ministère » a expliqué le président du syndicat des corps forestiers et de l'administration forestière.
- 26/03 Les agents forestiers poursuivent leur grève. Ils revendiquent le limogeage du ministre de l'Environnement et des forêts, Joseph Randriamiarisoa et, à défaut, la création d'un département ministériel particulier pour le secteur forestier. « Nous ne voulons plus que le ministère de tutelle du secteur forestier soit entre les mains de personnes qui ne connaissent pas vraiment le secteur et les lois qui le régissent, et qui pratiquent du népotisme », affirme le président du syndicat.

# Grève à la Caisse d'Epargne de Madagascar

02/03 - Les employés de la Caisse d'Epargne de Madagascar (CEM) sont en grève. Ils dénoncent l'absence de transparence dans la gestion financière de la CEM et lancent un appel pressant pour l'ouverture d'une enquête au sein de leur institution.

## Mouvement de revendications dans l'armée

- 03/03 Des éléments des forces armées ne sont pas satisfaits de leur solde du mois de février. La grogne monte dans les camps militaires. La retenue sur salaire de 25% qui avait été promise fin 2011 n'a pas encore été appliquée. Cette diminution résultait d'une négociation entre les sous-officiers et les responsables du commandement. Les sous-officiers s'estiment trahis. Le ministre des Forces armées a rappelé que l'amélioration des conditions de vie des militaires, qui comporte plusieurs volets, se fera par étape.
- **06/03 Des sous-officiers, regroupés au CAPSAT, réclament la suppression des retenues sur soldes.** « Nous voulons la suppression des impôts sur nos salaires selon notre statut. Nous réclamons également le rappel des retenues sur salaires depuis 2005 », a déclaré un sous-officier affilié au COSOFAM (association des sous-officiers). Un mouvement de sous-officiers en tenue de combat, est né sur le site de Soanierana mais il semble avoir pris une autre dimension : des sous-officiers issus d'autres régiments ont rejoint les rangs de leurs frères d'armes, munis de leur paquetage. Selon leurs dires, ils seraient 790 à suivre le mouvement. Leur porte-parole a pour l'instant refusé de s'exprimer de manière officielle. « Au final, nous travaillons 12 mois alors que nous ne touchons que 10 mois de salaire », a confié un sous-officier. « Le président de la Transition avait promis de se pencher sur notre cas lors de la cérémonie de présentation des vœux. Mais les résultats sont là », a-t-il ajouté. Les

autorités prennent très au sérieux ce mouvement. Une réunion a eu lieu en urgence entre le ministre des Forces armées, le Cemgam et le ministère de Finances et du Budget. Une délégation s'est ensuite rendue au CAPSAT pour faire des propositions aux contestataires mais aucun accord n'aurait été trouvé après 3heures de discussion. L'écart entre la position des sous-officiers et celle des autorités, militaires et civiles, est tel que d'âpres négociations sont à prévoir pour un improbable rapprochement entre les deux parties, estime *L'Express*. Au-delà des revendications salariales, le général Lucien Rakotoarimasy, ministre des Forces armées, soupçonne des motivations politiques. « Quelque part, on essaye de manipuler ces revendications », a-t-il avancé avant de lâcher les termes de « déstabilisation », voire de « tentative de renversement » du régime.

Commentaire de L'Express: « L'État se trouve ainsi dans une position délicate après avoir satisfait tous les caprices des forces armées, de la promotion massive d'officiers supérieurs et généraux à la réduction d'impôts en passant par l'octroi de primes. Il sait qu'il y a tout de même une ligne de démarcation au-delà, de laquelle tout faux pas risque d'être fatal, surtout dans cette conjoncture où les nerfs sont à vif. La logique veut qu'on ne peut pas accorder aux militaires ce qu'on refuse depuis des mois aux enseignants-chercheurs. (...) Les sous-officiers ne feront certainement pas une longue grève pour se faire entendre.(...) Une suppression totale des impôts des sous-officiers, assortie d'un rappel des retenues sur salaire depuis 2005, risque d'être l'étincelle qui allumerait l'explosion sociale que les opposants attendent avec une réelle impatience ». Pour Sobika, « L'effervescence (...) réveille des souvenirs chez les acteurs politiques. Ce n'est sûrement pas par simple coïncidence que les sous-officiers ont choisi cette caserne comme tribune pour se faire entendre. Le bruit de leur piétinement rappelle étrangement les bruits de bottes d'il y a 3 ans et les menaces à peine voilées ont des chances d'avoir été entendues par les « sourdes oreilles » de la hiérarchie. Leurs revendications demeurent selon leurs déclarations les mêmes que celles qui ont valu de leur part une sévère leçon à Marc Ravalomanana ».

07/03 - Situation confuse au CAPSAT. Les autorités s'efforcent de casser la dynamique du mouvement de revendication et accusent les meneurs de poursuivre des objectifs politiques. Une partie des manifestants ont accepté la proposition qui leur a été faite par les autorités de diminuer certains impôts qui s'appliquent aux indemnités perçues, avec effet rétroactif sur les deux premiers mois de l'année. Une autre partie campe sur ses positions, exigeant la suppression totale des impôts sur leurs indemnités, avec effet rétroactif depuis 2005. Ces derniers ont publié un communiqué anonyme exhortant les militaires de tous grades à les rejoindre à la caserne du CAPSAT. Le rapport des forces demeure incertain. Le pouvoir redoute de devoir donner satisfaction trop facilement aux militaires face aux revendications persistantes des autres corps. Les autorités refusent pour l'heure d'évoquer des sanctions contre les dirigeants du mouvement. « Il faut bien enquêter et réfléchir sur l'événement et apporter des preuves [avant toute arrestation] », affirme le général Lucien Rakotoarimasy, ministre des Forces armées, qui se voit reprocher par les manifestants de ne pas être allé à la rencontre des sous-officiers, laissant en première ligne le général André Ndriarijaona, chef d'état-major général de l'armée (CEMGAM) et les chefs de corps.

Selon *La Gazette*, des rumeurs font état de la proximité de la majorité de ces sous-officiers avec l'ancien premier ministre de la HAT, Monja Roindefo. Le quotidien constate que la logique de la hiérarchie militaire n'a plus cours au camp CAPSAT de Soanierana : les subordonnés donnent des ordres et les supérieurs s'exécutent docilement... Ce qui se passe dans cette caserne dément les propos répétés du ministère sur l'unité et la discipline qui ont cours dans l'Armée. Les sous-officiers font monter savamment la pression et affolent les hautes sphères. Ils incarnent les petites gens en butte à une crise sévère et asphyxiés par la montée des prix. Ils sont les porte-parole d'une classe sociale qui n'en peut plus face à la cherté de la vie, et qui surtout, rejette la responsabilité de la situation sur une crise politique qui s'éternise.

**08/03 - Les sous-officiers ont obtenu satisfaction. Les autorités militaires reconnaissent le côté « délicat » de leurs revendications.** Alors que de nombreux syndicats doivent attendre plusieurs mois, voire plusieurs années, avant de voir leurs réclamations satisfaites, les sous-officiers ont obtenu satisfaction au bout de 2 jours. Pour expliquer ce qui peut être perçu comme un traitement de faveur, le président du conseil militaire pour la défense nationale, le général Ranto Rabarisoa, a parlé d'une procédure qui a été entamée depuis un certain temps. « *Il y a déjà eu une promesse présidentielle, et quand le mouvement a éclaté, la chaîne s'est immédiatement activée pour que les choses se fassent vite »*, a-t-il indiqué. Le gouvernement s'est gardé de parler d'une concession accordée sous la pression de l'armée mais « d'une erreur dans le calcul du montant total des impôts à prélever ». Le commandant de la gendarmerie nationale a reconnu néanmoins à demi-mot le côté « délicat » des revendications. « *Ils ont des armes, ce serait délicat s'ils devaient, à chaque fois qu'il y a matière à revendication, effectuer des mouvements* », a-t-il souligné, en évoquant en outre des risques de « récupération politique ». Du côté des civils, les leaders de mouvements syndicaux préfèrent ne pas polémiquer mais certains ne manquent pas de faire le constat que l'armée jouit de plus de considération que le corps enseignant, notamment. Plusieurs hauts responsables de l'armée n'ont pas manqué de vanter l'indépendance des militaires qui auraient résisté aux sirènes de certains politiciens.

**10/03 - Monja Roindefo surfe sur la colère du CAPSAT**. La *LOI* révèle que l'ancien premier ministre de la HAT, devenu un farouche rival d'Andry Rajoelina, a eu des contacts la veille de la rébellion avec des officiers et des sous-officiers pour discuter de la situation de l'armée. Durant le mouvement de protestation, des militaires proches de Monja Roindefo ont ravitaillé les gradés retranchés au CAPSAT.

**08/03 - Le commandant de la gendarmerie nationale déplore l'insuffisance des moyens et des effectifs.** Le général Jean Bruno Wilfrid Razafindrakoto affirme que le budget annuel alloué ne lui permet même pas de tenir un mois si vraiment l'argent est utilisé comme il se doit. En terme d'effectifs, la Grande lle est très loin de la norme. « *Normalement, il devrait y avoir un gendarme pour 10 personnes alors qu'à Madagascar, nous avons 2.000 personnes pour un gendarme* », dénonce-t-il. Le mouvement des sous-officiers de l'armée n'aurait-il pas atteint les gendarmes ? Non, tient à rassurer le général. A l'entendre, le rassemblement en tenue de combat des gendarmes qui a eu lieu au toby Ratsimandrava « *n'est qu'un rassemblement de routine.* (...) Les sous-officiers de l'armée ont revendiqué des droits légitimes, mais chez nous, les revendications se passent sous des formes différentes et non sous forme de mouvement : ce sont les supérieurs hiérarchiques qui formulent les revendications. Les militaires n'ont pas le droit de faire des revendications syndicales », a-t-il soutenu.

## ▶ Ressources minières

- **09/03 12,5 kg d'or exportés officiellement depuis février 2012.** Aucune déclaration d'exportation d'or n'avait été enregistrée en 2010, et à peine une centaine de grammes l'an dernier. Les déclarations d'exportation avaient atteint 50,6 kg en 2008 et 39,2 kg en 2009. Avec la nouvelle législation sur le poinçonnage, des améliorations sont déjà sensibles. En février, l'Etat a décidé de réduire les frais de poinçonnage pour inciter les opérateurs à entrer dans le secteur formel. Le tarif est passé de 5.000 Ar le gramme à 1.500 Ar.
- 16/03 La PAF intercepte à l'aéroport d'Ivato un passager « karana » en partance pour le Kenya qui avait dans ses bagages à main 7 kilos d'or répartis en 14 lingots. Le dernier trafic intercepté remonte au mois de février, quand un ressortissant Chinois a été intercepté avec 1 kg d'or dans ses bagages. Le plus gros coup de filet a eu lieu en novembre 2011 quand 17 lingots d'or, pesant 9,750 kilos, ont été saisis.
- 23/03 10 kilos d'or interceptés à l'aéroport d'Antsiranana. Natif de Nosy Be, le contrebandier était en partance pour Moroni. Fils d'une personnalité d'Antsiranana, il aurait déjà effectué de nombreux déplacements à l'étranger. Sa destination finale devait être Dubaï mais il aurait prévu de faire escale à Moroni puis au Kenya pour déjouer les contrôles. Le sac avait d'abord été validé par les douanes avant d'être intercepté par un contrôle de routine de la police.
- 09/03 L'Australie veut apporter son expertise pour promouvoir le secteur minier à Madagascar. L'ambassadeur William Fisher, envoyé spécial du premier ministre australien auprès des États francophones d'Afrique et de l'océan Indien, est en visite à Madagascar à la tête d'une importante délégation. « Nous pensons pouvoir aider Madagascar pour que le pays puisse bien gérer ses ressources minières », a-t-il déclaré, sans nier que d'importantes compagnies minières australiennes sont vivement intéressées par les gisements sous exploités de la Grande Ile. L'Australie projette d'ouvrir une ambassade et va proposer des bourses d'études.
- 10/03 Guerre de clans autour du charbon de la Sakoa et de Kraomita Malagasy. La *LOI* expose l'activisme de personnalités proches du pouvoir pour le contrôle de ces ressources minières. L'ancien ministre des Mines, Mamy Ratovomalala, l'homme d'affaires Mamy Ravatomanga du groupe Sodiat et le vice-premier ministre Hajo Andrianainarivelo se sont opposés à la visite de 2 groupes Thaïlandais intéressés par le charbon de la Sakoa. Ils ont tenté en vain d'exercer des pressions sur la ministre des Mines, Rajo Danielle Randriafeno, qui a dû se placer sous la protection du premier ministre Omer Beriziky. Fin 2011, Mamy Ratovomalala, exclu du gouvernement Beriziky, a tout fait pour éviter que son portefeuille n'échoit à la mouvance Zafy, qui aurait pu se constituer un trésor de guerre pour de futurs combats électoraux. Grâce à ses connexions, il a pu superviser à distance les dossier miniers. La ministre est néanmoins parvenue à s'opposer au trio des proches de TGV et à recevoir les investisseurs étrangers. La directrice générale de Kraoma est au cœur d'une autre guerre de clans. L'AVI de Norbert Ratsirahonana, conseiller influent d'Andry Rajoelina, veut prendre le contrôle de cette société qui, bien qu'en difficulté, génère du cash et permet la réalisations d'opérations suspectes. Son chrome est vendu à une société offshore mauricienne à un prix plus avantageux que celui du marché. De mystérieux virements auraient été effectués au profit d'une autre société offshore mauricienne.
- 31/03 Le Club Développement et Ethique (CDE) dénonce des pratiques mafieuses dans l'octroi du permis d'exploitation du charbon de la Sakoa. Des hommes politiques au pouvoir ou proches du pouvoir auraient obtenu 8 millions de dollars de commission ou de pot-de-vin, pour le permis d'exploitation qui vient d'être octroyé à PAM Sakoa. 4 millions de dollars seraient payables plus tard. Le CDE confirme qu'une lutte s'est engagée au sein du pouvoir pour le contrôle de ces ressources. Selon le président du CDE, Serge Zafimahova, aucun permis d'exploitation ne devrait être octroyé durant la période de transition, en application de la feuille de route. Le permis d'exploitation accordé est pourtant d'une durée de 40 ans, reconductible par périodes de 20 ans. Ce qui constitue un engagement de l'Etat à long terme.

27/03 - Madagascar recèle de l'uranium. Des gisements exploités par les Français sont actuellement récupérés par de nouvelles compagnies, qui en sont encore au stade de l'exploration. Le projet le plus avancé est celui de PAM Atomique dans la région sud, à Tranomora Amboasary Sud. Le gisement exploité durant la période coloniale par les Français à travers le CEA a été abandonné. La phase de recherche devra se poursuivre sur 3 ans, en collaboration avec l'Institut national des sciences et techniques nucléaires. « La phase de production pourra commencer plus tôt que prévu si l'État appuie les compagnies qui s'y investissent. Madagascar peut figurer parmi les producteurs dans 5 ans », avance un technicien de l'OMNIS. La création d'un cadre juridique et législatif sera nécessaire, à inclure dans le code minier. Des techniciens malgaches bénéficient actuellement d'une assistance technique de l'AIEA dans le cadre d'une formation sur l'exploration de l'uranium, à l'instar de 34 autres participants en provenance de 17 pays d'Afrique.

30/03 – Affaire Mainland : le PDS de Manakara, le chef de district et le chef de région Vatovavy Fitovinany ont été démis de leurs fonctions et remplacés. L'équipe était minée par des querelles internes liées principalement à l'« affaire Mainland », dont les activités restent suspendues. L'opposition d'une partie de la population contre le projet d'exploitation de l'ilménite ne désarme pas. Des membres de la plate-forme opposée au projet ont effectué un sit-in devant le siège de la compagnie.

# ▶ Exploitation illicite et trafics de bois précieux

**08/03 - Après le bois de rose, le palissandre est victime d'une exploitation illicite**. Selon des informations recueillies auprès d'organisations intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement, des opérateurs appuyés par de hauts responsables de l'administration s'efforcent d'exporter ce bois, certains procèdent même à des coupes. Le cabinet du ministère est mis en cause dans la délivrance d'autorisations qui avaient été refusées par les responsables locaux. L'Alliance Voahary Gasy estime que l'arrêté ministériel du 18 janvier 2011 ouvre la voie à tous les abus. Elle entend sensibiliser les partenaires techniques et financiers intervenant dans la protection de l'environnement à l'accompagner et la soutenir dans ses actions visant à persuader la Présidence et la Primature à ordonner l'annulation de de cet arrêté.

L'enquête menée par le Samifin sur la filière bois de rose n'est pas prête d'être clôturée. Selon son directeur général, Jean-Claude Razaraniaina, les procès verbaux émanant des autorités forestières se font attendre. « Une enquête sur l'existence de blanchiment d'argent dans la filière repose sur 4 cas d'infraction d'origine, à savoir les infractions forestière et douanière, le rapatriement de devises et les infractions de change. Pour le moment, nous avons obtenu des informations de toutes les entités concernées sauf des autorités forestières. Cela fait maintenant une année que nous demandons leur collaboration», explique-t-il. Le Samifin suspecte fortement l'existence d'opérations de blanchiment d'argent dans la filière. Il déclare posséder des listes de sociétés chinoises importatrices de bois de rose en provenance de Madagascar. Des contacts ont été établis avec des autorités chinoises mais ils sont resté sans suite.

**09/03 - L'arrêté sur l'exportation des bois précieux contesté par le WWF.** « L'arrêté délivré par le ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF) du 18 janvier a mis la communauté de l'environnement dans le tumulte, car il contredit les discussions en cours qui concernent la situation de l'exploitation forestière illégale », a annoncé Richard Hughes, représentant régional du WWF. « Cet arrêté tombe au moment où Madagascar cherche la reconnaissance et la crédibilité tant sur le plan interne qu'externe. Cela pourrait miner la confiance extérieure pour le gouvernement si cette décision n'est pas corrigée », avertit-il. « Selon un examen juridique initial, il semble y avoir des irrégularités dans la formulation de l'arrêté ; et un examen juridique est rapidement mené pour être soumis au ministère », explique-t-il. Le gouvernement laisse entendre que cet arrêté pourrait être modifié.

13/03 - Le système de mise en vente des bois de rose et d'ébène saisis ou entre les mains des opérateurs n'est toujours pas défini. Le mécanisme a été lancé depuis plusieurs mois mais « nous ne sommes pas encore à la phase de commercialisation. Nous faisons actuellement du comptage physique », confie le secrétaire général du ministère de l'Environnement et des forêts. L'État semble ainsi avoir du mal à trouver une issue à cette affaire. Les opérateurs continuent à revendiquer la propriété des bois entre leurs mains, tandis que les bailleurs de fonds soutiennent que ces derniers ne possèdent aucun droit sur ces bois précieux. En fait, le blocage ne concerne pas les bois saisis mais ceux qui sont entre les mains des investisseurs qui en ont fait l'acquisition. Les bois commencent à se dégrader et il devient urgent de décider de leur sort.

Une compagnie maritime réputée pour avoir été l'une des plus actives dans le transport de bois de rose a engagé des démarches pour obtenir l'autorisation d'exporter un lot de bois précieux depuis le port de Vohémar.

**15/03 - Le ministre de l'Environnement désavoué**. Lors du dernier conseil des ministres, le président de la Transition a demandé l'annulation de l'arrêté litigieux et de sa circulaire d'application, qu'il affirme contraires au décret de mars 2010 interdisant l'exploitation, la coupe, le transport, la commercialisation et l'exportation des bois

de rose et d'ébène. Une démarche identique avait été faite par le premier ministre mais n'avait pas été suivie d'effet. Un comité restreint doit être mis en place immédiatement pour renforcer et contrôler l'exécution des dispositions du décret de 2010, avec large diffusion des dispositions dans le public. *RFI* rappelle que le ministre de l'Environnement qui a émis cet arrêté est issu de l'opposition [mouvance Zafy] qui a, durant 2 ans, dénoncé l'implication du régime de transition dans ces trafics. Zafy Albert a d'ailleurs jugé nécessaire de désavouer tous les ministres de sa mouvance qu'il avait proposé pour siéger au gouvernement. Il en va de même pour le premier ministre Omer Beriziky qu'il avait proposé à ce poste.

18/03 - Un nouveau texte est à l'étude, mais son contenu est similaire au précédent, s'inquiète l'Alliance Voahary Gasy. Dans ce nouveau projet d'arrêté interministériel, le bois de rose ne peut être exporté, mais le palissandre oui. Or le bois de rose est un palissandre noble, affirme l'organisation.

21/03 - «500 conteneurs sont bloqués au port de Mahajanga depuis plus d'un an et 13 opérateurs sont pénalisés pour cette situation», confie Haja Liva Rakotojaobelina, opérateur de bois précieux. Les opérateurs ont obtenu légalement l'autorisation d'exploitation en novembre 2010 et se sont acquittés des redevances. «L'État peut toucher jusqu'à 1,5 milliards Ar de redevances avec ses 500 conteneurs, si les 13 opérateurs paient 3 millions Ar par conteneur. En 2007, nous avions payé 2% de redevances par conteneur alors qu'en 2012, ces redevances ont augmenté de 10%», a souligné ce même opérateur qui se dit stupéfait des revirements du président du syndicat forestier, initiateur de l'arrêté de libéralisation de ce début d'année et qui s'y oppose désormais, appuyant sa demande d'abrogation par un mouvement de grève.

31/03 - La compagnie MSC traduit en justice les 13 exportateurs propriétaires du bois de palissandre bloqué au port de Mahajanga. Ils doivent à la compagnie 15 mois de frais de magasinage des 500 conteneurs. MSC demande de libérer les conteneurs alors que les agents des douanes ne l'autorisent pas, les produits ayant été saisis. Les exportateurs ont saisi le ministère de l'Environnement et des forêts.

23/03 - Le ministère de l'Environnement et des forêts annonce un nouvel inventaire des stocks de bois de rose. Les résultats du précédent comptage des bois saisis et déclarés par les opérateurs de la filière ne seront plus pris en compte : ces chiffres sont en effet très inférieurs à ceux qui émanent des bailleurs de fonds. Les méthodes et approches adoptées par chacun des acteurs divergent. Les bailleurs avancent des chiffres issus d'images satellites portant sur les zones défrichées. Les directions régionales de ministère devront donc procéder à un nouveau décompte, avec l'appui de cadres du ministère en provenance de la capitale. L'Alliance Voahary Gasy demande que ces opérations intègrent des entités neutres issues de la société civile. Aucune date butoir n'a été fixée. Le processus de vente et d'appel d'offres se trouve donc une nouvelle fois différé. Le premier comptage contesté faisait état de 200.000 rondins dont la valeur avoisinerait les 300 millions de dollars d'après une estimation de la Banque mondiale.

23/03 - La déforestation fait la fortune du crime organisé. Les coupes illégales de bois rapportent entre 10 et 15 milliards de dollars chaque année, selon un rapport de la Banque mondiale, indique le site de la fondation GoodPlanet. « Ce rapport titré Justice pour les forêts affirme que la plupart des opérations illégales de déforestation sont conduites par le crime organisé et que la plupart du profit va aux officiels corrompus », rapporte la BBC. Les pays les plus concernés sont l'Indonésie, Madagascar et une partie de l'Afrique de l'Ouest. La Banque mondiale met en avant le fait qu'il faut poursuivre les criminels responsables de la déforestation et donner à la justice les moyens d'agir. Le rapport écrit : « la plupart des crimes forestiers restent indétectables, non rapportés ou ignorés. Trop souvent, les enquêteurs, dans les rares cas où des investigations ont lieu, font preuve d'amateurisme et ne concluent pas. Dans les rares poursuites judiciaires qui aboutissent, les inculpés déclarent avoir commis ces crimes en raison de la pauvreté ». Le rapport suggère de combattre le trafic de bois de rose au niveau mondial de la même manière que le trafic de drogue ou des kidnappings.

26/03 - Le ministre des Hydrocarbures, Marcel Bernard, intérimaire du ministre de l'Environnement, Joseph Randriamiarisoa, réclame une enquête parlementaire sur la filière bois de rose. Elle touchera tous les acteurs concernés, entre autres, les exportateurs et les services douaniers, depuis la fin de l'année 2008. L'annonce a été faite lors de la clôture de l'attelier national de consultation multipartite pour la préparation de la participation de Madagascar à la Conférence des Nations-Unies sur le Développement Durable. « Les bailleurs de fonds sont bien informés sur la situation. En ce moment, il y a un fort risque que le fonds alloué par la Banque mondiale soit bloqué. (...) Des responsables ont demandé à ce que des éclaircissements soient faits, d'où la nécessité de cette enquête. En tant qu'originaire de Maroantsetra, où il existe des parcs nationaux, je suis jaloux de ce patrimoine, de cette biodiversité », déclare le ministre, qui regrette que la mouvance Zafy n'ait pas désigné de parlementaires dans son quota, alors qu'ils auraient pu initier l'enquête, les trafics de bois de rose ayant toujours été son cheval de bataille.

## ▶ Monde des affaires

10/03 - Bagarre pour l'attribution d'un contrat pour l'édification d'un terminal à conteneurs à Toamasina. La LOI révèle que la société française SDV (groupe Bolloré) et la firme Madauto (groupe réunionnais Fraise) étaient bien placés pour emporter le marché de 8 millions d'euros qui s'inscrit dans le cadre du projet minier Sherritt. Mais une société coréenne, partenaire de la société minière canadienne, a fait du forcing pour que le contrat soit attribué à un autre soumissionnaire, la firme sud-coréenne Daewoo. In fine, c'est une firme locale, ENAC, dirigée par 2 frères d'origine indienne, qui l'a emporté, en partenariat avec Madarail, dont l'homme d'affaires Mamy Ravatomanga, du puissant groupe Sodiat et proche du pouvoir, est un important actionnaire.

24/03 - Air Madagascar: Airbus rafle enfin la mise<sup>13</sup>. 20 ans après le début de la bataille dans le ciel malgache entre les deux constructeurs, Airbus a finalement été préféré à Boeing. L'avion qui rejoindra la flotte de la compagnie nationale en avril ne sera pas acheté, la compagnie n'en a pas les moyens, mais loué avec option d'achat à la fin du contrat. Selon *La Gazette*, il s'agit d'un avion d'Air France qui sera mis aux couleurs d'Air Madagascar mais gardant toujours son immatriculation française. Cette « *bizarrerie* » ferait suite à la sanction prononcée par l'UE qui a classé la compagnie dans la fameuses liste noire (annexe B). Cette sanction interdit le survol du ciel européen par tout aéronef immatriculé à Madagascar. La compagnie est donc dans l'incapacité d'acheter ou de louer un appareil à son nom. Boeing pourrait réagir à ce choix historique mais le contexte diplomatique devrait fortement handicaper le constructeur américain. La bataille était latente depuis novembre 2010, lorsqu'Andry Rajoelina avait fait part de sa préférence pour Airbus lors de la campagne référendaire, répliquant ainsi aux sanctions américaines. Selon le site *Afriqueintelligence*, Andry Rajoelina envisage de se rendre à Paris le 9 avril pour prendre officiellement possession de l'Airbus A340-300 loué à Air France. Ce type d'appareil a été mis en circulation par Airbus Industries en 1993. La majorité des compagnies aériennes internationales ne l'utilisent plus et optent pour les modèles A340-400 et A340-600 qui consomment moins de carburants.

# ▶ Coopération, bailleurs de fonds

03/03 - La stratégie intérimaire de la Banque mondiale pour la période 2012-2013 n'a pas l'aval des États-Unis. Ils veulent empêcher ce réengagement 14. L'ambassade des États-Unis a ainsi manifesté à travers un communiqué officiel son point de vue par rapport à la décision de la Banque, le 21 février, de revenir sur la suspension des financements pour ses 14 projets en cours, décidée en 2009 15. Pour la Banque, il devient urgent de lutter contre l'aggravation de la pauvreté, la détérioration de l'accès aux services sociaux et le développement de la mauvaise gouvernance. L'illégitimité du régime en place et le constat d'une prise d'ampleur de la traite des personnes ont été avancés par l'ambassade pour expliquer cette réticence. « Les États-Unis continuent à considérer le gouvernement de fait à Madagascar comme un régime illégitime, et ont de graves préoccupations sur la détérioration constante dans le domaine de l'État de droit, tel que la reflète, entre autres, l'intensification alarmante du problème de traite de personnes », indique le communiqué. « Il y a un risque de voir des gens considérer par erreur l'assistance de la Banque mondiale comme un signal de soutien au régime de fait, ce qui peut donner la voie aux dirigeants de fait pour détourner des ressources loin de la fin à laquelle elles étaient destinées, tout en continuant de tirer profit de certaines activités illégales », souligne-t-il.

« La Banque mondiale est en train d'examiner attentivement cette déclaration des États-Unis », indique un porteparole de l'établissement. Selon les explications données par un économiste, la position des États-Unis ne concerne pas la reprise du déblocage de fonds des projets en cours, suspendus en 2009. Elle porterait surtout sur le financement de nouveaux projets.

05/03: Banque mondiale: Les fonds alloués au programme de soutien au développement rural (PSDR) expireront cette année. Des travaux d'évaluation seront menés pour décider de son devenir. Le financement octroyé par la Banque pour sa mise en œuvre expirera en décembre. Les fonds disponibles s'élèvent à une dizaine de millions de dollars. L'institution doit programmer au cours de cette année une évaluation avec les responsables locaux. Elle permettra de prendre une décision concernant la poursuite ou l'arrêt de la mise en œuvre du programme. « Les fonds alloués au PSDR seront épuisés prochainement. Il pourra bénéficier d'une extension de fonds, ou le programme risque une fermeture si la Banque mondiale n'accorde pas encore de nouveaux financements pour le pays », explique Adolfo Brizzi, représentant résident. Le PSDR a débuté en 2001 et sa clôture avait été prévue en 2008. Mais suite à une évaluation de ses performances en 2007, le programme a bénéficié d'un financement additionnel de juin 2010 à décembre 2012. Les actions d'appui aux producteurs ruraux continuent. Une enveloppe financière de 22 millions Ar est consacrée à la campagne de reboisement en arbres fruitiers dans les 18 régions d'intervention du PSDR. Des associations paysannes bénéficient du coup de pouce du PSDR pour l'intensification rizicole.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Voir l'analyse du journaliste Alain Rajaonarivony - http://storage.canalblog.com/74/26/448497/74271094.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Cf. Blog Justmad - <a href="http://storage.canalblog.com/03/21/448497/73467388.pdf">http://storage.canalblog.com/03/21/448497/73467388.pdf</a> et l'édito de *Tribune* du 05/03/12 : <a href="http://storage.canalblog.com/28/91/448497/73467406.pdf">http://storage.canalblog.com/28/91/448497/73467406.pdf</a>

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Cf. Blog Justmad – Communiqué de la Banque mondiale - http://storage.canalblog.com/88/92/448497/73480763.pdf

13/03 - Coopération France - PAM : 700.000 euros pour 326.000 ménages vulnérables. Cette nouvelle contribution prolonge les versements déjà effectués en 2010 et 2011. Dans les quartiers urbains défavorisés, cette aide permettra au PAM d'assister des orphelins et enfants vulnérables à travers les cantines scolaires et ainsi contribuer à stabiliser le nombre croissant d'enfants qui ne sont plus scolarisés en raison de la crise. Le PAM pourra également assister les malades de la tuberculose. Le PAM viendra aussi en aide aux familles vulnérables à travers des activités « vivres contre travail » dans le Sud et le Sud Est, où plus de la moitié de la population est en état d'insécurité alimentaire. En 2012, le PAM Madagascar prévoit d'assister 912.000 personnes. 76% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Les trois dernières années ont vu une décapitalisation à tous les niveaux, en particulier chez les foyers les plus démunis, ainsi qu'une capacité réduite de l'Etat à répondre aux besoins de la population en services sociaux de base.

15/03 - L'ambassadeur de Chine manifeste la volonté de son pays de reprendre les projets humanitaires et d'assistance, ainsi que certains projets d'envergure suspendus en raison de la situation politique. Les projets en suspens touchent les domaines de l'hydroélectricité, de l'accès à l'eau potable et des énergies nouvelles. Il a aussi lancé un appel aux ressortissants chinois, pour qu'ils veillent à la qualité de leurs relations avec la population malgache et les salariés qu'ils emploient, en respectant le code de bonne conduite élaboré par l'association des commerçants chinois à la suite de graves incidents qui se sont produits dans le quartier chinois de la capitale.

## **▶** Divers

03/03 - Des hausses brutales de prix qui présentent un risque pour le climat social : L'État a finalement accepté la révision à la hausse des tarifs des carburants, de l'eau et de l'électricité. Les opérateurs téléphoniques ont également annoncé une hausse spectaculaire des communications (près du double). Les compagnies pétrolières n'ont toutefois obtenu dans un premier temps que 25% du niveau d'augmentation qu'elles souhaitaient. Le montant de la subvention que l'Etat verse aux pétroliers n'est pas encore déterminé. Une convention entre les pétroliers et l'Etat sera établie pour l'établissement du calendrier des prochaines augmentations. Le ministre lance un appel aux pétroliers afin que ceux-ci reprennent leur approvisionnement afin de mettre fin à l'effet psychologique qu'une pénurie entraînerait chez les consommateurs. La Jirama, dans une situation financière catastrophique, a décidé une hausse de 17% de l'électricité et de 14% de l'eau. Les consommateurs les plus modestes seront néanmoins épargnés. Les tarifs de l'électricité auraient dû être ajustés depuis l'année 2009. On assiste également à un doublement voire à un triplement du prix du charbon de bois et à un envolée des prix du gaz. Le prix de la viande a augmenté de 25% depuis le début de l'année. La spéculation suite à la réouverture de l'exportation de zébus vers Mayotte a raréfié la viande de bœuf sur les étales des bouchers. Une forte suspicion sur l'existence d'une filière d'exportation illicite de zébus sur pied circule depuis la levée de l'embargo sur l'exportation de la viande malgache. Le prix du sucre a flambé, faisant le bonheur des importateurs. Le marché est inondé par des produits agro-alimentaires de basse qualité et très proche de la date de péremption, provoquant de nombreux cas d'intoxication. La cherté des produits alimentaires risque d'avoir un impact sur l'alimentation de nombreux malgaches, qui sont contraints de réduire leur ration. Malgré tout, les malgaches restent stoïques, alors que La Réunion s'est embrasée pour protester contre le coût de la vie...

**09/03 - Le président de la Transition s'oppose à une nouvelle hausse de prix des carburants**. Il exige la réouverture des débats sur les décisions de révision à la hausse des prix de certains produits stratégiques. Cette position est en décalage avec celle du premier ministre qui a déclaré « qu'une nouvelle hausse dépendra de l'évolution du cours international ». De même, le ministre des Hydrocarbures, Marcel, Bernard, a déjà indiqué que le projet de convention avec les pétroliers comporterait les engagements de chaque partie, y compris le calendrier d'une éventuelle hausse ou baisse des tarifs à la pompe. La présidence rappelle qu'elle a toujours été opposée à la hausse des prix et que la concession faite aux pétroliers atteint les limites du supportable pour la population, d'autant plus que les pétroliers refuseraient catégoriquement de dévoiler leur structure de prix. S'agissant de la hausse des tarifs de l'électricité, le président a créé également la surprise en demandant la réexamen du dossier. Ces nouveaux sujets sont sources de malaise entre les membres de l'exécutif et mettent à nouveau à l'épreuve la solidarité du gouvernement, déjà fragilisée par d'autres motifs de discorde.

10/03 - Les pétroliers soutiennent qu'une nouvelle hausse du prix à la pompe est inévitable. Il est ainsi utopique de penser que le prix actuel peut être maintenu. « Si l'État persiste à bloquer le prix à la pompe, il faut s'attendre à une pénurie certaine. Aucune compagnie pétrolière n'accepterait plus d'importer », déclare l'un de leurs représentants.

13/03 - Le Club développement et éthique (CDE) souhaite intensifier la pression afin que les citoyens puissent saisir les facteurs de leur pauvreté. « Au nom de la transparence», le CDE exige des explications sur la formation des prix des produits pétroliers et la gestion des compagnies pétrolières, sur la fixation des prix de l'électricité et la gestion de la société d'État Jirama, ainsi que sur la formation des tarifs des communications téléphoniques et la gestion des compagnies téléphoniques. « Il faut trouver une solution afin que les Malgaches puissent contrôler le secteur minier. Continuer à exporter des produits bruts ne nous convient pas », a déclaré le président du CDE, Serge Zafimahova. Le Club a pu s'entretenir de tous ces sujets avec le premier ministre et proposer ses offres de service. «Nous sommes scandalisés par la pratique de la majorité de la classe politique qui recherche avant tout ses intérêts et ses avantages», déclare le CDE qui estime que la plupart des politiciens font perdurer la crise, au profit de leurs intérêts personnels, sans apporter des solutions crédibles et durables aux problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels de la population. Selon le CDE, les ressources naturelles renouvelables sont pressurées en dehors de toute rationalité sans tenir compte du seuil d'exploitation possible. Les ressources naturelles non renouvelables, quant à elles, sont pillées au détriment des intérêts du pays et de l'héritage à laisser aux générations futures. En outre, l'insécurité urbaine et rurale s'aggrave dangereusement et l'individualisme supplante de plus en plus la solidarité sociale du « Fihavanana ». La redevabilité sociale doit devenir la règle pour les dirigeants. « C'est dans la mobilisation permanente de chaque citoyen, pour faire entendre sa voix que se trouve la solution à nos problèmes et à nos maux », a souligné Serge Radert, son secrétaire général.

10/03 - Emploi : explosion de l'informel. L'observatoire malgache de l'emploi et de la formation professionnelle continue et entrepreneuriale (OMEF) révèle une statistique alarmante sur la situation de l'emploi : 93% de la population active relève du secteur informel. Ce qui signifie que 93% de la population ne paye pas d'impôt. 42% fait des travaux qui ne correspondent pas à la formation suivie. Ce qui entraîne souvent une faible rémunération. 25% des emplois informels sont sous-employés et/ou à temps partiel. Les jeunes sont les plus touchés et il est très difficile de réinsérer ces informels dans le formel, selon la directrice générale de l'emploi au sein du ministère de la Fonction publique, Marguerite Razanajafy, qui déplore l'absence de moyens mis à sa disposition. Selon le PNUD, 200.000 emplois formels ont été perdus depuis le début de la crise.

20/03 - Toutes les conditions juridiques ne sont pas encore remplies pour que des Malgaches puissent émigrer à l'étranger, déclare Christian Ntsay, représentant de l'OIT.. « La Grande Île a ratifié la convention 97 régissant le travail à l'étranger en 2001. Mais est-ce que Madagascar a signé un accord avec le Liban, la Jordanie, Maurice ou le Koweït avant l'envoi des travailleurs ? Est-ce-que les employeurs ont versé aussi un quotient à Madagascar pour sécuriser l'emploi des jeunes émigrants ? À Madagascar, je crois que ce sont les jeunes qui paient pour aller travailler dans ces pays », déplore-t-il. De plus, Madagascar n'a pas encore ratifié la convention 189 relative au travail domestique, alors que l'Etat autorise depuis des années l'envoi de femmes Malgaches pour travailleur à l'étranger, surtout comme employées de maison. La ratification de cette convention devrait permettre aux travailleuses migrantes de se défendre. Pour la directrice de la Migration et de l'information sur l'emploi au sein du ministère de la Fonction publique, toutes les conditions sont déjà prises en compte pour faire respecter les droits des employés. « Toutes les offres et les demandes passent par l'ambassade de Madagascar en poste dans ces pays avant l'autorisation d'envoi. Et même si l'employeur ne paie pas encore le quotient, l'agence s'engage pour le rapatriement de l'employé », rassure t-elle. Une centaine de Malgaches sont parties travailler au Koweït et 200 autres à Maurice et aux Seychelles depuis le début de cette année, selon le rapport de la direction de la Migration de la Fonction publique.

14/03 - Des acteurs de la filière agricole jugent inquiétante l'augmentation importante des importations du riz. En 2 ans, la quantité de riz importé a plus que doublé, passant de « 90.000 tonnes en 2009 à 192.000 en 2011 ». Responsable selon eux, l'absence d'opération d'intensification rizicole. « En 2009, l'importation de riz a connu son niveau le plus bas grâce à la politique de Révolution Verte (...) La production était en hausse, les revenus des paysans se sont nettement améliorés. Mais depuis la crise, les revenus ruraux n'ont cessé de baisser [plus de 40% en 3 ans]. Une situation inéluctable puisqu'aucune action de consolidation n'a été poursuivie pour pérenniser les acquis de la Révolution Verte », reproche le directeur général de Guanomad, producteur d'engrais. A cette époque, les intrants étaient subventionnés sur tout le territoire. Avant la crise, reconnaît le ministère de l'Agriculture, « presque chaque zone productrice a connu une augmentation de près d'un tiers de son rendement ». Parmi les facteurs de blocage : le coût des engrais, l'absence de semence de qualité et l'abandon des politiques de développement rural. Pour Ma-Laza, « nous importons du riz parce que la production locale est insuffisante. Mais vice-versa, la production locale est insuffisante parce que justement nous importons du riz. Et les potentiels investisseurs préfèrent investir dans le business rapide qu'est le commerce. Tout en contrôlant la production locale par les collecteurs... »

Les services de contrôle phytosanitaire ont relevé parmi les dons de semences en provenance de la Chine, un organisme nuisible aux riz locaux. Le ministère de l'Agriculture a pris la décision d'incinérer les 121 tonnes de semences. Le premier ministre a donné consigne au ministre de saisir les partenaires internationaux pour avoir des semences de qualité à octroyer aux paysans des zones récemment frappées par les cyclones Giovanna et Irina. Une délégation chinoise s'est rendue au ministère de l'Agriculture pour demander une contre-expertise des semences déclarées avariées par les experts malgaches. Des échantillons ont été prélevés pour analyse en Chine. Le ministre confirme son intention de faire incinérer la totalité du stock.

24/03 - Le Malgache consomme 2 kg de viande de zébu par an, alors que cette ration était de 17 kg vers la fin des années 70, selon le ministère de l'Elevage. La faible productivité de l'élevage (poids vif moyen à l'abattage estimé à 200 kg), ainsi que le faible pouvoir d'achat de la population constituent les principaux facteurs de ce déclin. 150.000 veaux (soit 25% du cheptel) décèdent chaque année. La persistance des maladies endémiques, la

faible couverture sanitaire due à l'insuffisance du nombre de vétérinaires et l'absence de surveillance active des maladies constituent les principaux facteurs favorisant cette forte mortalité. Le cheptel est estimé à plus de 9 millions de têtes, en forte diminution depuis l'indépendance. La domination du système d'élevage traditionnel extensif, la vente pour abattage des vaches encore en âge de reproduction, la mauvaise gestion et l'absence d'aménagement des pâturages ainsi que la diminution de la surface de pâturage par grignotage de l'agriculture constituent également un important handicap pour la filière bovine. Le document d'orientation de la politique du développement de la filière zébu qui vient d'être adopté prévoit d'atteindre 12 millions de têtes d'ici 2017 et un poids vif moyen à l'abattage de 300 kg ou encore la création d'un système de commercialisation attractif.

15/03 - Les fonds publics pour la lutte antiacridienne ne sont pas toujours débloqués, alors que la période à risque est déjà bien avancée. L'administration confie que depuis l'année dernière, le Centre national antiacridien malgache (CNA) ne peut fonctionner que grâce au financement de la FAO. La situation sur le terrain est alarmante, avec des larves signalées dans le Menabe et l'Atsimo Andrefana. « Pour fonctionner normalement et afin de mener à bien ses missions, le CNA devrait bénéficier de 1.5 milliards Ar par an », indique un responsable. La FAO vient d'affréter un hélicoptère dont le coût de location serait de 2.800 euros de l'heure. La fin du financement de la BAD en 2010 a marqué le début des problèmes financiers pour la lutte acridienne. La loi de finances a prévu un budget pour le CNA mais il n'a pas encore été débloqué. Ce fléau est l'une des causes majeures de la famine dans le Sud.

27/03 - Madagascar risque de ne plus avoir suffisamment de bois, de charbon de bois et de bois de chauffe d'ici 2030, si aucune mesure visant à réduire l'utilisation des « bois énergies » n'est adoptée dès aujourd'hui. Avec 80% des ménages utilisant les « bois énergies » pour la cuisson, les Malgaches consomment actuellement 22 millions de m³ de bois, contre 17 millions de m³ en 2006, selon le WWF. Les bois à vocation énergétique représentent près de 90% des prélèvements ligneux sur la forêt, tandis que beaucoup d'entre eux sont prélevés dans l'enceinte des aires protégées. Le taux de reboisement demeure encore trop faible et les feux de brousse, plus ou moins intentionnels, détruisent fréquemment les plantations.

**06/03 - Le cyclone Irina fait 72 morts.** Après le cyclone Giovanna qui a fait 35 morts et près de 250.000 sinistrés le mois dernier, la tempête tropicale Irina a causé la mort de 72 personnes et fait plus de 78.000 sinistrés. Le pape Benoît XVI a appelé à une « aide généreuse de la communauté internationale » pour Madagascar, ravagé par les 2 cyclones récents. Après les Nations Unies, les gouvernements américain et français, la Norvège, l'Afrique du Sud, la SADC, l'UE et l'OIF ont apporté leur contribution afin de venir en aide aux sinistrés.

16/03 - Une aide humanitaire d'urgence d'un million d'euros a été débloqué par la Commission européenne pour les victimes des cyclones Giovanna et Irina. « De telles catastrophes ont des effets dévastateurs sur les couches vulnérables », a indiqué la commissaire européenne pour la Coopération internationale, l'aide humanitaire et la réaction aux crises. Selon l'UE, le passage de ces 2 cyclones a fait plus de 100 morts et a affecté la vie de 310.000 personnes. L'Europe souhaite développer des actions préventives, « avant que les personnes ne soient en danger ».

23/03 - Des universités privées s'ouvrent sans détenir d'autorisation. Le ministère de l'Enseignement supérieur révèle que sur 110 établissements existants, 5 sont habilités parmi les 89 ayant déposé leur dossier entre 2008 et 2012. Une vingtaine sont complètement informels. Les autres ont suivi la procédure mais n'ont pas reçu de réponse, certains attendent depuis 2 ou 3 ans. Ils ont donc décidé de démarrer leurs activités sans autorisation. «Je tiens à aviser les universités de ne pas faire trop de publicité avant la régularisation de leur existence, pour ne pas tromper les parents et les étudiants. Sinon, nous prendrons les mesures nécessaires», avertit le ministre.

\_\_\_\_\_

Sources: L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM), La Vérité (Madagascar), Madagascar Matin, , La Gazette de la Grande Ile, Ma-Laza, Matera (agence de presse Madagascar), DTS (Madagascar), Sobika, Orange.mg, Mada.pro, Tananews, Times of Madagascar, Madonline, Madaplus, Topmada, Madagate, Matv, Ma-Laza, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, Reuters, Afrique Hebdo, SlateAfrique, Afriqueinfos

Taux de change : au 31/03/2012, 1 euro = 2814 Ariary (cours pondéré)